

Université de Lille

**Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales**

Première année de Master de science politique



**Le traitement socio-politique des personnes sans-domicile en période de  
pandémie**

Mémoire préparé sous la direction de Monsieur Vianney Schlegel

Présenté et soutenu par Vicky Kolpakoff

Année universitaire 2021/2022

# Remerciements :

Ce mémoire de recherche n'aurait pas pu voir le jour sans la participation des personnes qui ont pu contribuer à sa construction et/ou son écriture, ainsi qu'à la patience dont iels ont pu faire preuve à mon égard. Merci à vous.

Dans un premier temps, je souhaiterais remercier monsieur Vianney Schlegel pour sa confiance et ses conseils dans mes orientations théoriques, mais aussi pour les relectures de mes travaux, et la patience dont il a fait preuve avec moi.

Je tiens à remercier celles et ceux qui m'ont donné de leur temps pour récolter mes matériaux, tout en espérant que mes analyses ne dénaturent pas leur propos.

Pour m'avoir soutenue, et dit de prendre soin de moi, merci à ma grand-mère, ma marraine. Et surtout à ma mère, à qui je dois beaucoup, merci de m'avoir accompagnée, comprise, d'avoir pris soin de moi, de m'avoir écoutée.

Merci à Amyas, Lola, Ona, Louane, Dan et Robin d'avoir rendu agréable ma période d'écrit et de réflexion. Mes remerciements à Léandre de m'avoir encouragée dans mon processus d'écriture, sans qui je n'aurais pas pu accoucher de cet écrit.

Mes remerciements à Adria de m'avoir encouragée et fait tenir cette année, pour tous ces moments de doute qui m'ont traversée, je te remercie d'avoir été une source de motivation.

Mes profonds remerciements à celle qui m'a soutenue, supporté et fait rire tout au long de cette année. Je n'ai pas grand-chose à rajouter, je pense que j'en ferais trop. Merci pour toute la clairvoyance dont tu as fait preuve, merci pour tous ces moments de rire avec toi. Merci pour tout Ana, la meilleure amie du monde.

# Liste des acronymes :

CAARUD : Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques liés aux usages de drogues

CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation

SSP : Service Social de Proximité

# Sommaire

Introduction générale :.....	5
Chapitre 1 : La première vague de covid : un contexte d'urgence et d'adaptation.....	19
I. Répondre à des besoins d'urgence .....	20
II. Le problème du confinement pour les personnes sans-domiciles.....	31
Chapitre 2 : Des actions inédites de l'Etat dans la prise en charge des sans-domiciles.....	36
I. Un discours politique du terrain.....	37
<b>II. Les tensions vécues par les travailleur.euse.s sociaux</b> .....	<b>45</b>

## Confiner les inconfinables : le paradoxe de la mise à l'abri des personnes sans-domicile en période de pandémie

« Oui. Il y a eu des, il y a eu un engagement de l'État assez. Pour la première fois depuis des années, ils ont ouvert assez de places pour que il n'y ait quasiment plus personne à la rue sur la métropole européenne de Lille par exemple. Donc il y a eu quasiment 800 places d'hôtels qui ont été ouvertes. Les seules personnes qui restent encore à la rue à ce moment-là, c'étaient des gens qui avaient des chiens. Des gens qui avaient des gros problèmes psychiques et qui refusaient tout l'accompagnement. Mais sinon toutes les personnes isolées et qui le souhaitaient et qui n'avaient pas de chiens ont pu être hébergées et toutes les familles ont été hébergées. Et donc la mise à l'abri a été particulièrement efficace avec eux aussi, le fait de ne pas fermer les structures qui avaient ouvert à l'hiver. Au 31 mars 2021, aucune structure n'a fermé, les hôtels sont restés ouverts et jusqu'à pendant la seconde vague. En fait, voilà, il y a eu un vrai engagement de l'État par rapport à tout ça et donc là-dessus on peut dire que le quoiqu'il en coûte a été mis en place aussi pour les personnes sans abri sur ces hébergements-là. Par contre cet hiver, donc l'hiver 2021-2022, comme je vous disais au départ, il n'y a pas eu de d'effort particulier qui a été fait. Il y a des places qui sont restées ouvertes depuis le début mais qui ne sont plus en nombre suffisant parce qu'on avait huit cents places d'hôtel, il n'y en a plus que deux-cent-cinquante ou trois-cents ».

C'est dans le cadre de mon entretien avec le directeur de service d'une association venant en aide aux personnes sans-domicile que j'ai obtenu cette réponse

Plus tard dans l'entretien, j'ai abordé la problématique de la diminution des moyens et comment peut-on expliquer un désengagement de l'Etat vis-à-vis du « quoiqu'il en coûte », mon enquêté me répond :

« Le quoi qu'il en coûte s'est terminé et ils sont revenus dans une logique de gestion de budgétaire et financière. Ils ont un budget à ne pas dépasser. Les préfetures appliquent, mais il fallait arrêter cette gestion de au thermomètre et il fallait envisager une gestion pluriannuelle des hébergements, arrêter de répondre à des urgences comme ça de manière ponctuelle »<sup>1</sup>

L'entretien démontre à la fois un fort engagement de l'Etat lors de la première vague de Covid-19, puis petit à petit ce que l'on peut qualifier d'un retour à la normal dans le traitement socio-politique des sans-domiciles. Par retour à la normal, cela signifie que le travail de l'enquêté était conditionné par une forte offre d'hébergement mais sur le court terme. Elle met en lumière la difficulté de mettre entre quatre murs des personnes qui ne sont pas égales face à l'hébergement ou au logement, ce qui peut contribuer à la perduration de la représentation des sans-domiciles, notamment sur l'image du vagabond. L'image du vagabond, voire du clochard, persiste toujours au sein des représentations partagées. Si certes, cela est représentatif d'une certaine réalité, cela ne la couvre pas dans sa globalité, ceci si l'on regarde à la loupe de quoi sont faites les carrières, les profils de cette catégorie de personnes. La notion de sans-domicile inclut des dimensions diverses, comme la situation vis-à-vis du logement et d'autres caractéristiques comme le réseau social. Mais la particularité du sans-abrisme est que les nomenclatures définissent plus une situation que des personnes : selon le type d'habitat, le statut d'occupation, les critères d'appréciation de la qualité du logement, la stabilité de la personne, on peut être considéré comme sans-domicile ou non. Un sans-domicile peut être défini comme une personne ayant dormi dans

---

<sup>1</sup> J'ai dû réaliser cet entretien en visio au du contexte de recrudescence épidémique à cause du variant omicron.

un lieu non-prévu pour l'habitation. Dans le cadre de la pandémie ce sont surtout les hôtels qui ont été mobilisés pour pallier un manque de places d'hébergement.

Le sujet du sans-abrisme, ainsi que celui de la pandémie, nous invite à définir un cadre temporel à la fois précis mais qui, à l'heure actuelle, continue d'être toujours d'actualité. Le confinement nous invite à mettre en perspective la période actuelle quant à la question de la mise à l'abri des personnes sans-domicile et tous les dispositifs qui ont été mis en place. La pandémie a été révélatrice d'un non-dit et d'une réalité sociale qui n'a pas été mise en avant par le Président de la République ou par le ministre des Solidarités et de la Santé, à savoir celui du « care » qui signifie la nécessité de prendre soin de l'autre. Dans une logique de lutte contre la pandémie, cette notion de « care » a pu être négligée dans le processus de mise à l'abri des personnes sans-domicile à cause d'un manque de moyens et de la difficulté d'adaptation. De façon globale, les sans-domiciles ont été confrontés à des difficultés majeures auxquelles les professionnels ont dû faire face, mais auxquelles ils n'étaient pas spécialement préparés. Une des premières difficultés a été l'urgence alimentaire car certaines associations qui répondaient à ce besoin ont dû cesser cette activité. Ensuite, une autre difficulté qui a pu être relevée est celle du « temps suspendu » notion utilisée par Haut Conseil du travail social dans son rapport publié le 25 janvier 2021, un document produit par sa commission éthique et déontologie, notion qui me paraît pertinent d'utiliser car elle signifie que certaines activités et soins ont été arrêtés le temps du premier confinement, et que le « care » a pu être négligé, notamment pour les personnes hébergées en hôtel.

De plus, le cadre temporel de la pandémie est marqué par les confinements et vagues successives de Covid qui ont conduit à une adaptation permanente dans l'accompagnement mais aussi dans la mise en place des dispositifs d'aide aux personnes sans-domicile. Considérés comme des « damnés du reconfinement » selon le journal *la Croix*, la crise du Covid-19 est considérée comme une difficulté en plus dans leur quotidien<sup>2</sup>, quotidien qui est marqué aussi par la disposition d'aides comme des hébergements d'urgence ou encore des maraudes alimentaires. Une période qui a contraint les dispositifs institutionnels, les

---

<sup>2</sup> Malvy D., Adam C., Dehail P. (2021, 29 décembre). « SDF et Covid-19 ; « Protéger ceux qui ont peu de droits ». *La Croix* <https://www.la-croix.com/Debats/SDF-Covid-19-Protoger-ceux-peu-droits-2021-12-29-1201192298>

établissements et services d'action sociale et médico-sociale à se réorganiser, pour assurer la continuité des accompagnements. Cette réactivité a permis de mettre en avant la capacité d'adaptation de ce secteur face à l'imprévu.

Ce que nous remarquons est qu'il s'agissait à la fois d'un problème d'accès à l'hébergement pour la mise à l'abri lors de la période de confinement et un problème de santé publique dans le cadre de la consommation de stupéfiant par certain.e.s sans-domiciles. L'adaptation était le mot qui revenait le plus souvent lors de mon enquête de terrain. Il fallait répondre à des besoins qui ne pouvaient plus être tenus par certaines associations, notamment lors du premier confinement. La question du confinement pour les personnes sans-domicile se pose comme un enjeu de santé publique, ainsi nous pouvions apercevoir la constitution de politiques publiques, associées au secteur associatif, dans un objectif de mise à l'abri de tout.e.s. Mais cet objectif doit être mis en perspective, à l'heure actuelle, au sein de la métropole lilloise car sur les huit hôtels deux sont toujours ouverts. Ce qui signifie que ce dispositif qui répondait à ses débuts à des situations immédiates ne pouvait perdurer. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs : d'abord le quotidien après la première vague de Covid-19 qui reprend le dessus ; ensuite, c'est un dispositif qui ne pouvait perdurer en raison de son coût et de son inadaptation par rapport aux personnes sans-domicile.

Du côté des pouvoirs publics, la mesure du confinement qui a été décidée est l'une des décisions qui porte le plus atteinte aux libertés fondamentales, en réduisant, notamment, la mobilité des citoyen.nes, même si cela n'a pas empêché un fort engagement bénévole de la part de ces-derniers. Ce que j'ai remarqué est que le confinement imposé aux personnes sans-domicile a été plus le théâtre d'exclusion que d'une réelle mise à l'abri. Le manque de moyens dans leur accompagnement, les mesures prises en termes d'alimentation, d'accès à l'hébergement, au logement ont montré une déconsidération de leur situation par les autorités publiques dans le sens où ce sont des moyens non-adaptés qui ont mis en place.

De ce fait, nombreuses sont aujourd'hui les politiques publiques, mais aussi les dispositifs d'action publique, de prise en charge de la question des sans-domiciles qui proposent plusieurs réponses au problème : hébergement d'urgence, Samu social, logements aidés, programmes facilitant l'accès aux droits. Ces politiques publiques, ainsi que les dispositifs d'action publique, impliquant conjointement les pouvoirs publics ainsi que le secteur associatif, sont toujours jugées insuffisantes par ces-derniers. Ces politiques publiques et



les dispositifs d'action publique, mais aussi les dispositifs et les programmes sont censés répondre à un double objectif : la prise en charge en « urgence » et la réinsertion des sans-domiciles. Ainsi, l'une des caractéristiques de l'action publique en matière de réduction du phénomène du sans-abrisme est son ciblage qui s'est constamment affinée depuis les années 1980. La crise du Covid-19 a su montrer, aussi, l'essor d'une solidarité et les efforts constants des associations sur cette question. Lors du premier confinement nous pouvions constater de nombreuses participations quant à « l'aide aux SDF ».

De ce fait, ces remarques posent le cadre de ce mémoire et d'une approche plurielle de la question du sans-domicile en période de pandémie. Cette enquête propose d'étudier et de questionner les logiques de l'action publique dans le cadre du traitement du sans-abrisme en période de pandémie. Ainsi, l'étude de cas d'une association d'association composée de 25 associations adhérentes, qui a pour but de répondre aux besoins des personnes en difficulté sociale. Elle lutte contre toutes formes de mal logement, assure une cohérence des réponses à l'urgence et l'insertion par le logement. Elle permet également de donner les moyens aux personnes d'être auteur et acteur de la construction de leur propre parcours et de le personnaliser. De plus, il y a une autre association qui est un acteur essentiel dans le traitement du sans-abrisme à Lille. C'est une Association dont l'objectif est de répondre aux besoins d'urgence, ainsi que proposer un accompagnement global pour aider les personnes sans-domicile.

## Une littérature scientifique qui tente de dépasser le champ universitaire

Il est important de s'interroger sur la question de la catégorisation et du traitement socio-politique dont ont bénéficié les personnes sans-domicile en période de pandémie. Cadrage théorique complexe quand on sait les nombreuses trajectoires et carrières que peuvent comporter la catégorie du « sans-domicile ». La littérature en sociologie de l'action publique, mais aussi en sociologie des organisations, offre un cadre cognitif de compréhension et d'appréhension en matière de catégorisation des différents publics de sans-domicile et du traitement dont ils font l'objet. De ce fait, les recherches empiriques

conduisent à interroger la construction sociale de la catégorie. C'est ainsi que Pascale Pichon<sup>3</sup> fait un point sur des travaux sociologiques français sur la question des sans-domiciles fixes, tout en ayant une approche critique sur ces travaux. L'autrice constate deux approches, la première consiste pour le chercheur à délimiter, à partir de ses terrains d'enquêtes privilégiés que sont la rue et les services d'assistance, le groupe des sans-domiciles. La deuxième s'intéresse aux processus d'effritement d'appartenances primaires et secondaires, et des conséquences de cet effritement sur la vie quotidienne des sans-domiciles. La construction d'une telle typologie est complexe quand on essaye de connaître ce qui fait que l'on peut être considéré comme Sans-domicile, Julien Damon, dans son ouvrage *Qui dort dehors ?* identifie deux facteurs. « Le fait déclencheur » c'est-à-dire le moment où un ménage ou un individu peut être considéré comme sans-domicile fixe, ainsi que la durée de la situation qui peut se traduire par cette formule « Trois semaines à la rue, trois mois pour s'en sortir ». Ce qui montre la complexité de recensement d'un tel phénomène qui est soit sous-estimé par les pouvoirs publics ou alors surestimé par les associations. Cécile Brousse s'intéresse aux éléments déclencheurs qui démontrent comment une personne devient sans-domicile. L'un de ses points revient sur le fait que la grande pauvreté touche certaines personnes plus que d'autres, c'est-à-dire les personnes immigrés. Et ces personnes sont susceptibles de rompre des liens de filiation, d'intégration. Ces ruptures constituent des expériences marquantes qui mettent à l'épreuve l'équilibre psychologique des individus et leur cumul compromet leur intégration sociale. La plupart sont inactifs, au chômage ou occupent des métiers très peu qualifiés. Certain.e.s ont connu des événements difficiles : immigration, séparation, décès d'un des parents pendant l'enfance. Pour ce qui est des anciens sans-domiciles qui habitent dans un logement ordinaire, ils sont très souvent locataire de logement HLM ou d'un logement sans confort. Ainsi, la situation des sans-domiciles constitue un cas extrême d'un problème plus général. Les conditions d'accès au logement mais aussi les conditions de vie dans un logement

---

<sup>3</sup> Pichon P. (1998), « Un point sur les premiers travaux sociologiques français à propos des sans-domicile fixes », *Revue Sociétés contemporaines* n°30, pp.95-109

peuvent être marquées soit par la précarité du statut d'occupation, soit par l'inconfort provoqués par le logement.<sup>4</sup>

Ensuite, la construction de cette catégorie s'est faite, principalement sous le prisme de la « norme logement », avec une nouveauté, depuis les années 1970, dans la perception des personnes sans-domiciles. Comme nous fait remarquer Aurélien Carotenuto-Garot<sup>5</sup>, la catégorie des sans-domiciles peut se distinguer entre les « anciens pauvres » et les « nouveaux pauvres » ces-derniers étant victimes de la conjoncture économique. L'auteur évoque le rôle des instances comme le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation dans le traitement de ce problème public, dans un objectif d'accompagnement et de réinsertion des personnes sans-domicile. En effet, ces derniers sont définis en différentes catégories dans une logique d'optimisation du traitement du sans-abrisme par les pouvoirs publics. Tâches complexes quand on sait que ces différentes catégories peuvent s'enchevêtrer, et que le Samu social part du postulat que le SDF est une personne désocialisée. Pourtant, l'individu ne se désocialise pas mais change ses représentations et ses pratiques dans un processus de « désadaptation-réadaptation ». Se pose ainsi la question de la typologie plus complexe qu'il n'y paraît car il ne s'agit pas là de définir un type d'individus mais plutôt des situations qui peuvent être transitoires, chroniques ou permanentes selon Julien Damon<sup>6</sup>. Dans l'accès au logement et à l'hébergement le principe d'inconditionnalité est sensé prédominer. Pourtant, Vianney Schlegel<sup>7</sup> nous montre que les acteurs d'hébergement mettent en place cette

---

<sup>4</sup> Brousse C.(2006) « Devenir sans-domicile, le rester : un problème lié à l'accès au logement ou à la rupture des liens sociaux et familiaux ? », Revue Economie et Statistique, N°391-392,pp. 35-64

<sup>5</sup> Carotenuto-Garot A. (2021), « Les visages du sans-abrisme en France : la modélisation de la carrière de sans-domicile comme substitut de la catégorisation actuelle », Revue Ecrire le social, Vol.1, n°3, pp.3-18

<sup>6</sup> Damon J. (2020), *Qui dort dehors ?*, Paris, L'aube, Coll. Monde en cours

<sup>7</sup> Schlegel V. (2017), « Pauvres, Déviants, Malades : Travail d'inférence et catégorisations professionnelles dans la régulation de l'hébergement des personnes sans-domicile », Revue Terrains & travaux, Vol.1, n°30, pp.185-207

distinction entre bon et mauvais pauvre, contribuant à mettre à mal le principe d'inconditionnalité.

Enfin, il faut savoir que la sociohistoire du groupe professionnel des travailleurs sociaux est marquée par des conflictualités fragmentées du point de vue de la diversité des formations, des diplômes, des différents fonctionnements, des statuts, de ses domaines d'expertises etc. Ceci entraîne des conséquences sur l'attribution pour les hébergements étant donné que le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) centralise toutes les demandes au détriment des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) bien que ces derniers peuvent user de leur pouvoir discrétionnaire dans l'attribution de places. L'attribution des places se fait sur trois critères selon Vianney Schlegel : l'ancienneté de la demande, les identités et les comportements déviants. La catégorisation, la prise en charge des personnes sans-domiciles fait l'objet d'interactions, de négociations et d'échanges entre professionnels d'hébergement. La période de pandémie fut une période très particulière : le secteur associatif ainsi que les pouvoirs publics se sont grandement mobilisés pour éviter la propagation du virus. Pourtant, les sans-domiciles furent parmi les moins touchés durant la période de pandémie. Certes des dispositifs ont été mis en place comme des sites de « desserrement » pour isoler les personnes cas contact, mais cela reste paradoxale lorsque l'on compare cette situation à celle des EHPAD où les personnes âgées ont été fortement touchées par le virus. De plus, la réquisition de sites d'hébergement comme les hôtels s'est faite de façon systématique, par ce fait il est dénoncé par certain.e.s acteur.rices. une « politique de l'épidémie »<sup>8</sup>, c'est-à-dire une variation de l'offre de l'offre d'hébergement en fonction de l'état de santé de la population générale.

Cette période a donc interrogé les dispositions individuelles et collectives des travailleur.euse.s. sociaux sur leurs représentations, leurs postures et attitudes vis-à-vis des personnes dont ils s'occupaient en « présentiel ». Le travail de rencontre, de relation, d'engagement interpersonnel et intersubjectif qui constituent le socle de pratiques, les ont mis en retrait durant les périodes de distanciation imposée, donc de « faire autrement ». Une

---

<sup>8</sup> Damon J. (2020), *Qui dort dehors ?*. Paris, L'aube, Coll. Monde en cours

situation inédite, principalement durant le premier confinement beaucoup plus stricte que les deux autres, qui a joué un rôle révélateur de la capacité des institutions à appréhender la confrontation avec leur environnement, les contraintes externes et à s'y adapter.<sup>9</sup>

Des interrogations quant aux effets économiques de la crise sanitaire sur les plus démunis ont été posées par les acteurs associatifs. L'aide alimentaire s'est retrouvée bouleversée par le confinement. Cette situation a mis en lumière l'inégale accès aux dispositifs d'aide alimentaire. Ainsi, ce qu'a démontré la situation du premier confinement est l'apparition de nouveaux publics, ce qui peut étonner les intervenant.es sociaux, comme des gens pauvres, déjà assistés dont la plupart sont immigrés ou descendants d'immigrés, et ayant connue une période à la rue pour la plupart. Ceci montre une connexion entre les parcours migratoires et les trajectoires dans le sans-abrisme et l'assistance.

Enfin, cette période de confinement met en lumière un constat de vulnérabilité des personnes sans-domicile qui nourrit des politiques et des pratiques coercitives pour protéger la collectivité. Thèse défendue par Julien Damon qui démontre que cette situation a été le théâtre de pratiques inédites, notamment sur la mobilisation des acteurs associatifs pour la prolongation de la trêve hivernale. L'auteur démontre que les aménagements durant la crise ne résolvent pas toutes les difficultés de la question SDF mais les mettent en lumière. De ce fait, il montre que le problème n'est pas tant le Covid-19 que le confinement. Confinement qui agit comme un révélateur de la mise à distance des publics sans-domicile qui sont considérés comme vulnérables, qui ont subi des politiques répressives, notamment de prohibition.

Par ces aspects, il convient de se demander en quoi les périodes de confinement ont été un facteur d'exclusion pour les personnes sans-domiciles que les acteur.rices locaux n'ont pas su résorber ?

---

<sup>9</sup> Defrance M., « Confrontées à l'inédit, des institutions en pleine aventure, des travailleurs sociaux imaginatifs... »

# La question des sans-domiciles en période de pandémie traitée par les acteur.rices locaux :

Dans le cadre de mon enquête nous nous intéresserons au traitement socio-politique des personnes sans-domiciles en période de pandémie. Mon étude inclut une période temporelle que nous devons cadrer étant donné que nous sommes toujours en période de pandémie. J'ai donc dû me restreindre à une période d'un peu plus d'un an environ, période allant du premier confinement annoncé en mars 2020 jusqu'à la fin de l'année 2021. Dans un premier temps, cela me permet de couvrir les périodes de confinement qui inclut un changement de pratiques du côté des travailleur.euse.s sociaux, mais aussi des politiques publiques que l'on peut qualifier d'inédites, puis, de m'intéresser à la politique de vaccination mise en place qui inclut un retour au quotidien dans le travail des travailleur.euse.s, mais aussi la fin de la politique de l'épidémie par les pouvoirs publics. Je m'intéresse principalement à comment a été traité le sujet des sans-domiciles au sein de la métropole lilloise dans un souci de proximité géographique, cela ne m'empêche pas de m'intéresser à ce qui a été fait sur les autres métropoles, et d'obtenir des éléments de comparaison.

Mon terrain porte à la fois sur comment le sujet du sans-abrisme a été traité par la municipalité, mais aussi par les deux associations Lilloises dont leur mission porte sur la question du mal logement et du sans-abrisme. Ces deux associations sont des acteurs importants dans la lutte contre le mal logement au sein de la métropole lilloise. La première est une association qui est au service de toute personne en situation de difficulté sociale sur le département du Nord, en particulier sur le territoire de la Métropole européenne de Lille. Son objectif est d'assurer une meilleure cohérence des réponses à l'urgence et l'insertion par le logement, afin de lutter contre le sans-abrisme et toutes les formes de mal logement, en favorisant la synergie des acteurs. Elle est une association d'associations qui se compose d'équipes mobiles répondant aux demandes du 115 au sein de la MEL, ainsi que d'une trentaine de bénévoles. Ses activités sont multiples elle dispose d'un numéro vert national pour les personnes sans abri, le 115. Ce-dernier, fonctionne 365 jours par an, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, sur l'arrondissement de Lille. Sous la responsabilité d'un chef de

service, huit travailleurs sociaux se relaient pour assurer un accompagnement pour les personnes sans-abri. Les équipes recensent des offres et demandes d'hébergement, selon les disponibilités des personnes et familles en difficulté après évaluation de la situation sociale et en fonction des listes d'attente gérées dans le cadre du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation. L'association informe sur les ressources locales en matière d'aide alimentaire, d'accueil de jour, d'accès au soin, de connaissance des droits. Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation est un dispositif qui vise à améliorer l'accès au logement et à l'hébergement. Ses missions sont de proposer des orientations en termes d'hébergement, de logement et d'accompagnement, et en fonction des places disponibles et différents dispositifs. Ensuite, la deuxième association implantée au sein de la Métropole Européenne de Lille composée de 350 salarié.es, d'une vingtaine d'établissements et de services réparties sur toute la métropole lilloise. Cette association comporte plusieurs activités avec différentes logiques :

« Aller vers » dans l'objectif de faire connaître les droits les plus essentiels aux personnes sans-abri.

« Accueillir » pour permettre aux personnes sans-domiciles de se reposer, prendre un café, avoir accès à l'hygiène, avoir accès aux soins.

« Soigner » l'association dispose de lieux d'accueil de soins pour les personnes sans-domicile que ce soit un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour des personnes en situation de handicap psychique, de lits d'Accueil Médicalisés (LAM) qui prennent en charge des personnes qui vivent à la rue ou encore un centre de santé faisant la passerelle entre les personnes sans-domicile et le système de droit commun.

« Loger » l'association dispose de dispositifs permettant aux personnes sans-domiciles d'être hébergées voire de se loger, comme le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ou encore des pensions de famille qui sont des logements durables et autonomes pour des personnes qui ont connu une période de vie à la rue.

Tout au long de mon enquête de terrain ce sont cinq entretiens semi-directifs que j'ai réalisés, ainsi que des recherches documentaires et analyse de rapport d'activité de l'Agence de développement et d'urbanisation de Lille Métropole.

Ce sont donc principalement des entretiens semi-directifs que j'ai réalisés au vue de mon enquête de terrain et qui m'ont permis de récolter des données, ces entretiens ont eu des fonctions de récit plus que de consultation. L'objectif est d'obtenir des expériences personnelles au regard de mes questionnements sur la période de pandémie, qui n'a pas été vécue de la même façon selon que l'on est directeur.ice d'un service ou éducateur.ice de rue ceci au regard de la situation du confinement, notamment du premier qui était plus stricte que les deux autres. Cette méthode de recherche m'a permis d'engager une conversation avec mes enquêté.e.s dans l'objectif était de réduire l'artificialité de la situation et d'éviter au maximum l'imposition de problématique. J'ai essayé d'engager ce dialogue avec mes interlocut.eur.ices pour créer une situation d'écoute. J'ai parfois effectué des relances tout au long de mes entretiens afin d'obtenir une interaction avec mes enquêté.e.s.

Il fallait que j'interroge sur la spécificité de cette situation, sur le vécu de mes enquêté.e.s et comment leurs pratiques et représentations ont été modifiées durant la période des confinements. Le retour de leur expérience personnelle m'a permis d'avoir une vision un peu plus précise sur le traitement socio-politique des personnes sans-domicile concernant l'accès à l'hébergement et au logement. Cette méthode m'a permis d'analyser les changements de pratiques des travailleur.euse.s sociaux.

Cependant, ce protocole d'enquête comporte plusieurs limites. Dans un premier temps, j'ai pris le parti d'avoir un point de vue institutionnel sur la situation du sans-abrisme en période de pandémie, au détriment des personnes sans-domiciles que je n'ai pas interrogé durant mon enquête de terrain. Mon rapport vis-à-vis de mon objet de recherche est assez distancé, ne faisant pas partie de ce milieu et l'ayant découvert durant mon enquête de terrain.

Bien que j'ai pu réaliser des entretiens avec des éducateur.ice.s de rue, cela reste un point de vue des acteur.rices appliquant les politiques publiques sur le terrain. Certes, ces personnes créent des liens avec les personnes à la rue, non sans difficultés, mais l'absence d'observation sur les pratiques et les représentations des personnes sans-domiciles durant la période de pandémie fait partie des angles morts de mon enquête. De plus, c'est un milieu avec lequel je ne suis pas familier, créant ainsi un décalage entre ma condition d'étudiante et les personnes que j'ai interrogées. Ainsi, si mon enquête de terrain m'a permis d'obtenir une vision plus claire des pratiques des acteur.rices institutionnel.les, force est de constater,



que mon point de vue est plus institutionnel et qu'il porte vers le haut, plutôt que vers le bas.

### **Annonce de plan :**

Ce mémoire se compose de deux chapitres. **Le premier chapitre** revient sur le contexte d'urgence et d'adaptation permanente des travailleur.euse.s durant la première vague de Covid-19, ainsi que l'application des politiques publiques par ces-derniers. Il a fallu s'intéresser au cadrage Lillois comme distinction au cadrage national dans l'application de la mise à l'abri, ou l'aide alimentaire, donc aux différents dispositifs mis en place pour répondre à la problématique des sans-domiciles. Les éducateur.rice.s étaient dépendant.e.s du 115 dans le cadre de leur intervention sur le terrain et dans les différentes missions qui leur incombent. Par ce contexte très particulier, une association a dû remplacer le rôle de certaines associations dans la distribution d'aide alimentaire étant donné que les associations qui assuraient ce rôle ont dû stopper leur activité à cause du confinement. Se pose dans un second temps la problématique du confinement pour les personnes sans-domiciles. Un double enjeu se pose quant au respect du consentement de la personne dans la mise à l'abri tout en respectant son autonomie, étant donné qu'il s'agit d'une population dont les pratiques et les représentations vis-à-vis de l'hébergement sont différentes. Cette mise à l'abri a pour conséquences des changements de pratiques dans l'accès à l'hébergement dû à une politique de l'épidémie qui a été mise en place. C'est ainsi que des hôtels ont été réquisitionnés dans l'urgence mais compte tenu de l'absence d'accompagnement social des personnes, la majorité des hôtels ont fermé très rapidement. **Le deuxième chapitre**, s'attarde sur l'action publique en elle-même dans la mise en problématique des sans-domiciles en période de pandémie. Elle se consacre à la dichotomie entre le discours politique du « quoiqu'il en coûte » et son application sur le terrain par les acteurs locaux. Il est question de s'intéresser à la mise en place de la politique de l'épidémie à la place d'une politique du thermomètre<sup>10</sup>. Pour, ensuite, montrer un paradoxe dans l'objectif du « zéro SDF » qui a été atteint seulement durant la période de la première vague. Cependant, cette politique du confinement a été un facteur plus d'exclusion que mise à l'abri

---

<sup>10</sup> Damon J.(2020), *Qui dort dehors ?*. Paris, L'aube, Coll. Monde en cour,

des personnes sans-domicile, dans un objectif de mise à l'abri de la collectivité vis-à-vis des personnes porteur.euse.s de miasmes, ce qui nous fait interroger sur la représentation des sans-abris. A cela s'ajoute, des tensions vécues par les travailleur.euse.s dans son organisation face à la crise du Covid-19. En effet, si, certes, il y a eu une organisation caritative face à la crise, il ne faut pas négliger le manque de moyens dans l'application de la politique du « quoiqu'il en coûte ». Pour autant, l'ouverture de la vaccination constitue un des enjeux de santé publique les plus importants de cette période, bien que son application ait nécessité une mise en place particulière.

## Chapitre 1 : La première vague de covid : un contexte d'urgence et d'adaptation

Ce premier chapitre se consacre à la prise en charge des sans-domiciles par les travailleur.euse.s durant la première vague de Covid-19. Cette partie aborde les différents questionnements auxquels ont été confrontés.es les travailleur.euse.s quant à l'accompagnement des personnes sans-domicile, questionnements déjà posés par les chercheur.euse.s Catherine Dekeuwer, Yoann Jeanselme et Tiphaine Lacaze. Faut-il inciter une personne à la rue à rejoindre un hébergement d'urgence et quitter son lieu de vie alors qu'elle n'en exprime pas le souhait ? Quand considère-t-on que la personne n'est plus en mesure de décider pour elle-même ? Qu'est-ce qu'obtenir le consentement « éclairé » d'une personne pour une maraude sociale ? Une personne peut-elle librement choisir d'accepter ou de renoncer à une place d'hébergement et du logement ? <sup>11</sup>Des questionnements rapportés au cours de mon enquêtes auprès des professionnel.les du Samu social de Lille, des questionnements qui peuvent aller au-delà de la métropole lilloise puisqu'ils ont traversé différentes instances d'aides à la personnes, et dans d'autres métropole comme à Paris ou Marseille. A cela s'ajoute, l'arrêt complet des maraudes alimentaires durant cette période forçant certaines associations, à se substituer à d'autres afin de répondre à des besoins d'urgence. La maraude étant constitutif d'un archétype de porosité entre travail bénévole et travail salarié dans le monde associatif<sup>12</sup>, ainsi que des relations de coopération et de concurrence qui en résultent<sup>13</sup>. La dichotomie entre travail assuré par les bénévoles et travail assuré par les salariés a toujours été présente en temps de COVID. C'est un projet qui a dû être élaboré par les associations pour faire face à un manque de moyens. Deux points sont à développer. Nous nous intéresserons d'abord aux problématiques remises en lumière par la crise. Nous restituerons ensuite une distinction du cadrage lillois par rapport au cadrage

---

<sup>11</sup> Dekeuwer C., Jeanselm Y., Lacaza T., « L'accompagnement des personnes sans-abri au prisme d'une éthique partagée », 2021, revue Vie sociale, N°33, P.171

<sup>12</sup> Hély M., Moulévrier. P, 2009. « "Economie sociale et solidaire" : quand les sciences sociales enchantent le travail ». *Idées économiques et sociales*, n°158 : 30-41

<sup>13</sup> Hély M., Simonet M., 2013. *Le travail associatif*. Nanterre : Presses Universitaires de Paris Ouest

national, notamment sur les différents dispositifs qui ont été mis en place pour répondre à des besoins. Il faudra décrire la situation vécue par les travailleur.eus.es de rue, et comment iels ont accompagné.es les personnes à la rue, et ont créé des liens avec les personnes dont la situation de marginalité sociale s'est aggravée avec le COVID, tout cela s'accompagnant d'une substitution d'une association à d'autres dans la réponse à des besoins d'urgence. On restituera ensuite, le processus d'accompagnement des personnes sans-domiciles dans leur mise à l'abri par les travailleur.eus.es sociaux, et en quoi cela a posé des questions d'ordre éthiques, notamment sur le consentement de la personne concernée. Ceci a induit des changements de pratiques dus à la politique de l'épidémie et a démontré les limites du dispositif d'hébergement d'urgence des hôtels.

## I. Répondre à des besoins d'urgence

L'urgence sanitaire a fait ressurgir des problématiques qui jusque-là étaient plutôt banalisées par les acteur.rices nationaux et locaux. Une situation habituelle du traitement du sans-abrisme, la crise du COVID-19 a remis en lumière les problématiques inhérentes au sans-abrisme : l'accès à des besoins primaires. Face à cette situation de marginalité sociale aggravée par le COVID, les pratiques « d'aller-vers » et du care » sont plus que sollicitées pour continuer à garder du lien avec les personnes déjà présentes et pour les nouvelles pour qui le confinement les a plongées en situation de rue. A cela s'ajoute la fermeture de certains établissements, ce qui a forcé les associations à se substituer à des structures pour répondre à des besoins, notamment alimentaires.

### 1.1. La crise du COVID-19 une remise en lumière de la problématique SDF

Le 17 mars 2020, le premier confinement débute en France figeant ainsi, le pays pendant plusieurs semaines. Confinement le plus strict puisque c'est avec la fermeture de la quasi-totalité des lieux de travail, hormis certains secteurs comme le service de santé et de secours ou la grande distribution que s'est ainsi organisée l'aide alimentaire dans tout le pays pour répondre à des besoins qui ne pouvaient plus être assurés par des associations. Le confinement a modifié la carte des distributions alimentaires et aggravé la situation des plus précaires, notamment les sans-domiciles bien qu'en soit le confinement ne soit qu'un changement de plus dans une vie où il faut sans cesse s'adapter à des conditions de survie

changeantes. Cependant, force est de constater que le confinement a mis en lumière la problématique des sans-domiciles au premier plan. L'extrait d'entretien suivant, réalisé avec une éducatrice de rue, le souligne directement :

*« Ça me paraissait évident. Tu vois donc ça, c'était assez. C'était bizarrement, les invisibles qui étaient beaucoup plus visibles tu vois ? »<sup>14</sup>*

Ce qui insinue qu'en temps normal, le problème public des sans-domicile a été banalisé dans l'espace public, contribuant à son invisibilité dans l'espace public. C'est à Toulouse, récit qui vient de Henri Santiago Sanz, éducateur spécialisé et formateur en travail social retraité, que l'on peut apercevoir la problématique et les changements de pratiques des travailleurs sociaux durant le confinement. L'absence de gel hydroalcoolique, de distanciation sociale favorisant un contexte de répression envers les sans-domiciles. Certes une circulaire du Premier ministre énonce très clairement que « La situation des personnes SDF est difficilement conciliable avec le décret 2020-293 du 23 mars 2020 et insusceptible de relever des dispositions répressives qui s'y attachent ». Cela n'a pas empêché les associations de recenser des verbalisations, c'est même allé jusqu'à la mobilisation de la ligue des droits de l'homme.

Un autre signe montrant la vulnérabilité des sans-domiciles face au Confinement est celui du logement. Le 115 numéro qui a pour mission principale d'orienter et de proposer un hébergement, selon les disponibilités aux personnes et familles en difficulté, après évaluation de la situation d'urgence sociale et en fonction des listes d'attente, s'est retrouvé saturé. A Toulouse, c'est un dispositif saturé qui a été objet de tensions entre les associations et les pouvoirs publics pour l'ouverture de place d'hébergement « dans le respect des règles sanitaires ».<sup>15</sup> De ce fait, la pandémie de SARS-CoV2 affecte particulièrement, les

---

<sup>14</sup> Entretien numéro 4, Educatrice de rue, Avril 2022

<sup>15</sup> Henri Santiago Sanz, « Confinement et sans-abri : la fabrique du « Toujours plus », Revue VST-Vie sociale et traitements, 2022, N°149, P. 64

populations les plus pauvres et les minorités ethniques. Plusieurs enquêtes ont mis en évidence des taux d'attaque très importants dans certains centres d'hébergements d'urgence pour les personnes en situation de sans-abrisme aux Etats-Unis. Cette incidence forte chez les plus précaires est liée à des facteurs d'inégalité sociale comme l'accès aux ressources qui rend difficile le maintien de la distanciation sociale <sup>16</sup>. A Marseille, seconde ville la plus peuplée en France après Paris. C'est toute une série d'interventions qui a été mise en place avec pour objectif de proposer une action mobile de dépistage COVID-19, ainsi qu'un suivi adapté pour les personnes en situation de sans-abrisme. C'est donc le projet « COVIDHomeless »<sup>17</sup> qui débute le 5 juin 2020.

Ce projet inclut une équipe mobile chargée de faciliter l'accès aux soins, ainsi qu'au droit commun aux personnes sans-abris. C'est durant leur mission qu'elle s'est rendue compte de toute la difficulté qu'ont les sans-abris dans l'accès au dépistage, notamment. L'absence d'assurance maladie, la mauvaise connaissance du réseau de soins ou l'impossibilité de se déplacer sont des facteurs d'exclusion auxquels l'équipe mobile a dû répondre. A Marseille, l'équipe mobile s'est appuyée sur des médiateurs de santé afin de faciliter l'accès aux soins et à la prévention auprès des publics vulnérables. C'est un total de cinq médiateurs qui ont soi-disant permis de faciliter les interventions auprès des différentes communautés. Toujours selon l'enquête c'est tout un ensemble de réseaux professionnels médico-sociaux qui a dû assurer une fonction de veille sur leurs publics, par la sollicitation d'équipe mobile. Cela passe notamment par l'intervention d'un ensemble d'acteurs associatifs et institutions comme des foyers d'hébergement ou des équipes mobiles.

---

<sup>16</sup> Mosnier E, Farnarier C, Mosnier M, Allaria C, Loubière S, Monfardini E, Rebaudet S, Bosetti T, Tinland A , « Un modèle innovant d'intervention, de dépistage et de prise en charge mobile de la COVID-19 chez les personnes sans-abri à Marseille », Revue Santé publique,2022 PP. 1-11

<sup>17</sup> Mosnier E, Farnarier C, Mosnier M, Allaria C, Loubière S, Monfardini E, Rebaudet S, Bosetti T, Tinland A , « Un modèle innovant d'intervention, de dépistage et de prise en charge mobile de la COVID-19 chez les personnes sans-abri à Marseille », Revue Santé publique,2022 PP. 1

Cependant, l'enquête évoque aussi ces limites sur son processus d'accompagnement et de dépistages des personnes. Elle évoque notamment le manque de moyens ainsi que la surestimation de l'acceptabilité du dispositif par les différents publics.

De ce fait, la pandémie a été révélatrice d'une réalité sociale qui est que les plus fragiles figurent parmi les moins bien protégés face au COVID. Ce qui relève du champ du travail social est resté circonscrit à un entre-soi contribuant à renforcer une invisibilité des pratiques engagées par les professionnels au plus près de la population particulièrement démunie<sup>18</sup>. Le Collectif des associations unies, qui regroupe les principales associations du secteur du logement et de l'hébergement depuis 2007, tire un bilan du premier confinement comme « proche du chaos pour les personnes les plus exclues ». En effet, « Si les centres d'hébergement sont parvenus tant bien que mal à maintenir leur activité malgré les réductions d'effectif, c'est moins le cas des accueils de jour, maraudes et distributions alimentaires. Animés en grande partie par des bénévoles parfois âgés, touchés par l'absence de personnels malades ou devant garder leurs enfants, agissant sans gants ni masques, ces trois secteurs rencontrent encore d'importantes difficultés. À tel point que des milliers de personnes sont menacées par la faim. Des maraudes ont rencontré des personnes qui n'avaient pas mangé depuis plusieurs jours. »<sup>19</sup> Révélatrice d'une problématique que la pandémie a fait ressurgir, l'accès à des besoins vitaux est inégale selon le milieu social dans lequel chaque individu se trouve, entraînant les acteur.rices locaux à s'adapter en conséquence face à une marginalité sociale qui s'est accentuée avec le COVID.

Ainsi, la crise du COVID-19 a remis en évidence un problème public auquel le secteur social a dû faire face en faisant preuve d'adaptation. De plus, les problématiques d'accompagnement et de dépistages sont sensiblement les mêmes selon les métropoles. Il n'en reste pas moins que ces problématiques ont été traitées de manières différentes durant la première vague de COVID. En outre, et comme il est dit précédemment, les

---

<sup>18</sup> Dubasque D., « Comment la crise liée au COVID-19 a bouleversé les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux et posé la question de leur devenir », Revue Vie sociale, 2022, N°37

<sup>19</sup> Dubasque D., « Comment la crise liée au COVID-19 a bouleversé les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux et posé la question de leur devenir »

éducateur.rices de rue ont été dépendants du 115 dans leur mission, dépendance qu'il convient de démontrer.

## 1.2. Pratiques « d'aller-vers » et « care » : situations de grande marginalité sociale pour les publics sans-abris et dépendance au 115 pour les travailleur.euse.s de rue

Nous l'avons dit précédemment, le dispositif du 115 est un dispositif qui est saturé en termes de demandes de place d'hébergement. La dispo 115 va de pair avec la pratique « d'aller-vers », et donc des maraudes sociales, qui a cela de particulier qu'elle n'est pas segmentée par « une frontière spatiale entre les personnes accompagnées et l'intervenant du terrain, ce-dernier allant vers les personnes qui sont restées à l'écart, en se déplaçant physiquement vers leurs lieux de vie pour établir un lien avec ces personnes »<sup>20</sup> bien que la pratique « d'aller-vers » ne soit pas fondamentalement nouvelle, puisque Pascale Pichon et Bertrand Ravon mettent en relation le fait de se « déplacer dans les espaces publics pour nouer des contacts avec les personnes à la rue » et la visite du domicile du « pauvre » constitue un mode d'action privilégié depuis l'aube de l'intervention sociale au XIX<sup>e</sup> siècle.<sup>21</sup> Les maraudes sont constituées de petites équipes bénévoles ou professionnelles et le cas échéant de travailleur.euse.s sociaux, infirmiers qui vont directement à la rencontre de personnes sans-domicile dans la rue.

Les maraudes du Samu social se sont structurées selon une logique de diversification et de codification renforcée par des pratiques d'accompagnement qu'elles sont amenées à

---

<sup>20</sup> Baillergeau E, Grymonprez H, « « Aller-vers » Les situations de grande marginalité sociale, les effets sociaux d'un champ de pratiques sociale », 2020, Revue Française des affaires sociale,

<sup>21</sup> Baillergeau E, Grymonprez H, « «Aller-vers » les situations de grande marginalité sociale, les effets sociaux d'un champ de pratiques sociales », 2020, revue Française des affaires sociales, p.120



mettre en œuvre. En effet, il y a une articulation étroite des maraudes avec le 115, puis avec le dispositif comme le SIAO qui explique une relative spécificité des pratiques des maraudes sur le terrain. Pour le cas des maraudes du Samu social, il y a un travail de légitimation qui a été mis en œuvre par l'utilisation explicite de la notion du « care » empruntée aux sciences sociales, notion qui est synonyme de prendre soin des personnes vulnérables. Elle est envisagée comme une méthode de travail par les équipes du Samu social et s'étant au domaine du travail de maraude :

« Le care d'où la notion de caring en anglais. L'idée, c'est vraiment de prendre soin. On reçoit là, ça va s'adresser à un public qui est particulièrement ancré à la rue »

22

Désignée comme une pratique originale, cette notion repose sur un travail de construction de lien avec les personnes orientées. L'un des objectifs de cette pratique est de permettre aux personnes les plus éloignées des dispositifs d'aides d'être réaffiliées aux systèmes de prise en charge. Dans le contexte sanitaire du premier confinement, étant donné la saturation de la demande d'hébergement, et ceux malgré l'ouverture des hôtels, les travailleur.eus.es n'ont pu que proposer un travail de lien basé sur la distribution d'eau, de café ou de nourriture dans l'objectif de continuer à créer un lien avec les personnes et de ne pas les « perdre ».

Tout au long de la crise du COVID c'est un dispositif qui a été saturé en termes de demandes d'aides et d'accompagnement des personnes rendant dépendant les équipes mobiles de ce dispositif dans leur mission, comme le précise une de mes enquêtées :

*« Notre activité est dépendante du 115. C'est à dire que quand moi je suis en dispo 115, je n'ai pas le choix que de répondre à la demande du 115. C'est ma mission du jour. Et c'est comme ça. Je ne peux pas faire les autres missions »*<sup>23</sup>

---

<sup>22</sup> Entretien numéro 4, Educatrice de rue, Avril 2022

<sup>23</sup> Entretien numéro 4, Educatrice de rue, Avril 2022

Durant la première de COVID, il y avait sept équipes mobiles pour cent-vingt-quatre communes dont le travail était assuré sept jours sur sept de 9H00 à 23H30. Leur mission consistait à aller vers les personnes et les orienter vers un hébergement d'urgence à savoir un hôtel, l'hôtel étant la seule solution qui était proposée en termes d'hébergement pour les personnes sans-abris. En effet, la réorientation des personnes en hôtel est prioritaire par rapport aux autres personnes en situation de mal logement ou en situation de rue, comme le dit une de mes enquêtées :

*« Ce qu'on a décidé, en fait, c'est que nous, on accompagne ces personnes. Les personnes qui sont à l'hôtel uniquement sur les situations qu'on suivait déjà à la rue, tu vois les personnes qui sont suivies en accueil de jour ou par d'autres partenaires restent suivis par eux. Et nous, ce sont uniquement les personnes qu'on a accompagnées à l'hôtel qu'on continue d'accompagner malgré le fait qu'ils soient à l'hôtel »<sup>24</sup>*

Les places en hôtels étaient gelées, c'est-à-dire que si une place d'hébergement classique est libérée elle est automatiquement dédiée à la personne se trouvant en hôtel contraignant les équipes à se concentrer sur un nouveau type de public celui en hôtel. Or, les publics en hôtel ne sont plus considérés comme à la rue, ce qui démontre un paradoxe quant au suivi des personnes et à la priorisation quant à la distribution des places d'hébergements et logements.

Ceci peut s'expliquer par la période qui a contraint les dispositifs institutionnels, ainsi que les établissements d'action sociale et médico-sociale à réorganiser leurs fonctionnements. Le « délais court imposé par le gouvernement pour mettre en application les mesures liées au confinement s'est traduit, pour les dirigeants associatifs, du secteur social et médico-social, par l'élaboration dans l'urgence de modalités concrètes de gestion

---

<sup>24</sup> Entretien numéro 5, éducatrice de rue, Avril 2022

de ces mesures »<sup>25</sup>. Ceci montre que le rôle des travailleur.euse.s sociaux est en lien direct avec l'ampleur des problèmes sociaux mais aussi que les travailleur.euse.s peuvent être dépendant.es d'une action publique qui leur demande de se concentrer sur un type de public en particulier au détriment des autres.

Par ailleurs, les publics les plus fragiles se sont trouvés brusquement exposés à une dégradation radicale de leur état de santé. Au-delà des services hospitaliers, le COVID-19 les foyers d'hébergement ont créé un clivage entre institution et domicile cela a laissé place à un renvoi de l'un à l'autre avec des fermetures d'établissements qui ont conduit à des ruptures d'accompagnement.

Par ce fait, les éducateur.ice.s se sont retrouvé.es dépendants du 115 dans leur mission, la pratique « d'aller-vers » se retrouve changer par le contexte sanitaire, et montre que le travail social est en lien avec le contexte de crise sanitaire. L'absence de travail social démontre une rupture dans l'accompagnement, ce qui peut entraîner des conséquences non négligeables sur les personnes accompagnées. De plus, cette période a contraint des associations à cesser leurs activités, notamment de maraude alimentaire, entraînant d'autres associations à prendre un rôle qui ne correspondait pas à leur mission habituelle.

### 1.3. Une substitution des associations dans la réponse à des besoins d'urgence

La première vague a dû mettre un terme aux maraudes bénévoles du fait d'un potentiel danger d'exposition face au virus. Elles incarnent une autre facette du travail social dans le système de l'urgence sociale. Or les maraudes alimentaires ne font pas partie de la compétence première de l'association que nous avons étudiée, comme le dit une de mes enquêtées :

---

<sup>25</sup> Foudriat M , « Les représentations de professionnels d'une association à la suite de la gestion du premier confinement », 2022, Revue Vie sociale, N°37, P. 51

*« On a créé aussi une maraude bénévole, donc des bénévoles qui venaient d'autres associations, mais qui décidaient même malgré cette pandémie, de continuer l'activité pour que les personnes à la rue aient toujours de quoi manger. Ça, ça a été nouveau »*

Un paradoxe à démontrer quand on sait que se joue une dichotomie entre maraudes salariées et bénévoles. La première considérée comme un vrai travail, tandis que la seconde est considérée comme du travail d'amateur, de « sale boulot ». Caroline Arnal l'explique dans sa thèse les « *dynamiques de frontières* » sur les maraudes parisiennes. Elle décrit en détail les tensions entre maraudes bénévoles et maraudes salariées<sup>26</sup>. Elle souligne un paradoxe autour de formations visant à l'apprentissage d'une « activité relationnelle » et les enjeux autour de la reconnaissance du travail de maraude et des statuts de réalisation de celui-ci<sup>27</sup>. De ce fait, des relations de concurrence se font autour des revendications de légitimité sur les pratiques d'intervention auprès des personnes en rue. Nous soulignons le fait, que les maraudeur.euse.s bénévoles sont souvent accusées de parasiter les relations d'accompagnement voire de court-circuiter le travail réalisé par les maraudeurs salariés. Tandis que les maraudeur.euse.s salarié.e.s, sont souvent reprochés d'une forme d'égoïsme, plus préoccupé.e.s par la protection et la mise en valeur de leur statut que par l'aide aux personnes sans-abri<sup>28</sup>.

*« Pendant le COVID par exemple, il n'y avait plus de maraudes bénévoles parce que ce qu'il faut savoir, c'est que les bénévoles en général, une partie ce sont des personnes âgées, par exemple, qui donnent de leur temps, en tout cas qu'ils sont engagés et on se retrouve avec des gens qui*

---

<sup>26</sup> Arnal C., « Dynamiques de frontières d'une activité relationnelle. Le cas des maraudes parisiennes auprès des sans-abri ». Thèse pour le doctorat de Sociologie, Saint-Quentin-en-Yvelines : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

<sup>27</sup> 2015b. « Ressorts et enjeux du travail de catégorisation au sein des maraudes parisiennes ». In Les territoires vécus de l'intervention sociale. Villeneuve d'Ascq: Presses Universitaires du Septentrion

<sup>28</sup> Arnal, Caroline. 2012. « Concurrence et coopération sur le terrain des maraudes parisiennes. Une problématisation des rapports entre travailleurs sociaux et bénévoles au sein d'une activité partagée ». In Institutionnalisation, désinstitutionnalisation de l'intervention sociale, 127-37. Toulouse: Octarès

*crevaient la dalle quoi. Et nous, on a commencé à faire des colis alimentaires qu'on prenaient en camion parce que les gens, tout simplement avaient faim, et c'est un truc que ça on n'a jamais fait »*

29

Ceci démontre que la distribution alimentaire ne relève pas de la compétence des travailleur.eus.es de rue. La spécialisation sur la distribution alimentaire peut constituer un déclassement symbolique dans leur travail car archétype du sale boulot<sup>30</sup>. Pourtant, la définition du sale boulot est fluctuante, de même que celle que l'on peut appeler « le vrai boulot »<sup>31</sup>. Ce que des éducateurs considèrent comme le cœur de leur métier est susceptible d'être rejeté par les bénévoles, et inversement.

Par ailleurs, la crise sanitaire et le confinement ont modifié la carte des distributions alimentaire et aggravé la situation des ménages vivant d'emplois précaires et durement touchés par l'inactivité contrainte<sup>32</sup>. Des services ouverts se substituent à d'autres momentanément fermés. A Toulouse sur vingt-trois associations qui fournissaient des denrées alimentaires, une seule continue ses activités. Des tensions sont à observer entre les pouvoirs publics et le secteur associatif, l'un bloquant les initiatives d'aides ce qui bloque des personnes, dont la situation alimentaire s'est fortement dégradée dû au confinement, tandis que l'autre essaye d'être dans la continuité de l'accompagnement et de l'aide aux personnes les plus démunies et dans l'attente d'une réponse de la préfecture notamment :

---

<sup>29</sup> Entretien numéro 5, éducatrice de rue, Avril 2022

<sup>30</sup> Schlegel. V (2019), *Question sociale, question médicale. La professionnalisation de la prise en charge des personnes sans-domicile en France*, Thèse de Doctorat, Université de Lille

<sup>31</sup> Bidet, Alexandra. 2010. « Qu'est-ce que le vrai boulot ? Le cas d'un groupe de techniciens ». *Societes contemporaines* n° 78 (2): 115-35.

<sup>32</sup> Le Méner E, Guénée L, Macchi O Macchi, « L'aide alimentaire en temps de COVID », 2020, *Revue Plein droit*, N°127, P.32

*« On a eu des dons qui ont permis aux associations d'avoir de l'alimentaire pour faire de la distribution tous les jours. Et ça, on l'a fait bien évidemment avec l'autorisation du préfet à l'égalité des chances pour les associations, avec l'autorisation de circuler »<sup>33</sup>*

Si cette situation a été débloquée, cela n'en reste pas moins une illustration des tensions qui peuvent subsister entre un secteur associatif voulant être dans la continuité dans la réponse des besoins d'urgence des personnes, et des pouvoirs publics n'ayant pas les mêmes objectifs et appréhension de la situation. C'est ainsi qu'est dénoncé un manque de moyens dans la distribution des aides alimentaires, composé par des appels aux dons de produits de première nécessité compensant les carences de l'Etat.<sup>34</sup> La situation du confinement imposé devant la pandémie COVID-19 a renforcé l'exclusion des personnes sans-domicile sur tous les registres, les mesures prises en matière de mise à l'abri, d'alimentation, d'accès à l'eau. Les travailleur.eus.es sociaux ont construit des angles de vue différents sur la situation des plus vulnérables, parfois plus ajustées, jusqu'à reconsidérer leurs pratiques<sup>35</sup>.

De ce fait, la crise sanitaire et la situation du premier confinement a su remettre en lumière la problématique des sans-domiciles sur le devant de la scène médiatique et politique en forçant les acteur.rices nationaux à reprendre en considération ce problème public ancien. Mais c'est avant tout le secteur associatif par les pratiques « d'aller-vers » et du care, ainsi que son adaptation constante face à une pénurie de moyens, qui a pu limiter le plus possible les effets du confinement sur les personnes sans-domicile. Mais quid de la question de la mise à l'abri des personnes sans-domiciles, elle pose des questions d'ordre éthique, pratique pour les travailleur.eus.es sociaux.

---

<sup>33</sup> Entretien numéro 3, élue locale, Mars 2022

<sup>34</sup> Santiago Sanz Henri, « confinement et sans-abri : la fabrique du « toujours plus » », 2021, Revue VST-Vie sociale et traitements, N°149, P. 66

<sup>35</sup> Defrance Michel, « confrontés à l'inédit, des institutions en pleine aventure, des travailleurs sociaux imaginatifs... », 2022, Revue Vie sociale, N°37, P.71

## II. Le problème du confinement pour les personnes sans-domiciles

La situation du confinement pose plusieurs questions d'ordre éthique de respect de la personne dans son consentement mais aussi dans son autonomie. Elle infère une difficulté dans la mise à l'abri de la personne et des changements de pratiques dans l'accès à l'hébergement. Cependant, le dispositif d'hébergement d'urgence qu'est celui des hôtels est un dispositif coûteux et non-adapté pour les différents publics sans-domicile.

### 2.1. Une difficulté dans le processus de mise à l'abri : entre consentement de la personne et respect de son autonomie

Se pose la question du droit au consentement et les modalités d'exercices de la contrainte exercée sur les personnes sans-domicile dans leur mise à l'abri. L'article 4 de la charte des droits et liberté de la personne accueillie rappelle le principe de libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne. Se pose la questions de la place du libre consentement de la personne ou du moins de libre volonté dans son consentement. Brigitte Bouquet explique que le consentement « suppose une décision libre, un acte conscient, autonome et éclairé qui ne soit pas un renoncement ni une soumission »<sup>36</sup>. Le secteur Accueil, Hébergement, insertion (AHI) s'est vu traverser par ces questionnements, sur la difficulté pour les personnes à la rue de se confiner, et s'isoler :

*« Après, sur les isolements, on a réussi quand même à ce que les gens comprennent l'importance de s'isoler et il y en a certains qui ont fait le choix de continuer à sortir de*

---

<sup>36</sup> Brigitte Bouquet, *Ethique et travail social : une recherche de sens*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Dunod, 2012

*de parce qu'ils arrivent pas à rester à l'intérieur, mais ils ont-ils ont vraiment compris les choses »<sup>37</sup>*

C'est dans le cadre d'un Service Social de Proximité (SSP) que l'éthique a été défini comme processus qui « vise à reconnaître, confronter et articuler les différents niveaux de questionnement de chaque acteur dans des situations singulières »<sup>38</sup>. S'ajoute le principe du respect de l'autonomie de la personne, la personne sans-domicile en raison des conditions d'enfermement cherchera toujours à garder son autonomie, à toujours vouloir garder « cette propriété qu'a la volonté d'être à elle-même sa loi »<sup>39</sup>. Autrement dit, le principe de l'autonomie pose « le devoir de valoriser la capacité de la personne de décider par elle-même et pour elle-même »<sup>40</sup>. Implicitement se pose la question de la limite elle-même qu'induit l'autonomie pour la personne, et jusqu'à quel point doit-on laisser une personne prendre une décision qui peut nuire à son propre intérêt surtout dans le contexte de la pandémie ?

La difficulté dans la mise à l'abri des personnes sans-domicile entraîne des conséquences sur les pratiques d'accès à l'hébergement pour les travailleur.eus.es sociaux. Les personnes hébergé.es en hôtel apparaissent comme un nouveau public avec des nouvelles problématiques à prendre en compte.

---

<sup>37</sup> Entretien numéro 2, directeur de service d'une association, Avril 2022

<sup>38</sup> Dekeuwer C, Jeanselme Y, Tiphaine « L'accompagnement des personnes sans-abri au prisme d'une éthique partagée », 2021, Revue Vie Sociale, N°33, P. 172

<sup>39</sup> Kant E., Fondements de la métaphysique des mœurs, IIè section, trad. V. Delbos, Paris, Delagrave, 1986, p.169

<sup>40</sup> Merlier P. (2020), « Philosophie et éthique en travail social », EHESP, Col. Politiques et interventions sociales



## 2.2. Des changements de pratiques dû à la politique de l'épidémie dans l'accès à l'hébergement

La procédure de mise à l'abri des personnes sans-domicile associée à une situation sanitaire urgente induit des changements de pratiques dans l'attribution des places par les professionnel.les travaillant au 115, comme l'explique une enquêtée :

*« Et ce dont on n'a pas l'habitude habituellement parce qu'on est au 115, on a peut-être une à deux places par jour. Et là, on a vu des centaines de places arriver pour des orientations directes, sachant que les personnes qui appellent le 115 de base, elles, ont entre trois et quatre mois d'attente avant d'avoir une solution qui leur est proposée. Et là, même au premier appel, elles pouvaient être orientées vers de l'hôtel »<sup>41</sup>*

L'introduction de nouveaux dispositifs, celui des hôtels, introduit des changements de pratiques dans le rôle des travailleur.euse.s sociaux, ils cadrent le travail des professionnel.les de façon à ce qu'ils perdent de vue un sens dans leur travail d'accompagnement de rue.

*« Ce qui était un peu compliqué, c'est vraiment le fait qu'il y ait un nouveau public finalement, qui apparaissent le public hôtels, donc les personnes hébergées à l'hôtel, mais qu'on doit continuer quand même à les accompagner. C'est à dire que normalement, au Samu social, on accompagne socialement uniquement les gens dans la rue. Sauf que là, finalement, c'étaient plus des gens à la rue, mais hébergeant un hôtel »<sup>42</sup>*

Les travailleur.eus.es sociaux se sont sentis obligé.es de jongler entre des publics qu'i.elles n'ont pas l'habitude d'accompagner avec des démarches d'encadrement différentes voire quasiment inexistante. Dans le principe du travail de rue, le fait d'accompagner les personnes jusqu'à l'hôtel dépasse le champ de compétences des travailleur.euse.s sociaux, une difficulté spécifique dans leur travail créant un sentiment d'impasse dans des « zones d'indétermination professionnelle » avec une perte de sens dans le travail. La Covid-19 aggravant encore plus cette situation pour deux raisons :

---

<sup>41</sup> Entretien numéro 5, Educatrice de rue, Avril 2022

<sup>42</sup> Entretien numéro 5, Educatrice de rue, Avril 2022

d'abord les préoccupations sanitaires qui sont devenues des priorités absolues ; ensuite, le confinement impose des contraintes qui heurtent les principes du travail social.

A tout cela s'ajoute le fait que les dispositifs mis en œuvre, à savoir celui des hôtels, sont inadaptés face aux différentes situations de sans-abrisme. De par l'urgence de sa mise en œuvre, aucun accompagnement éducatif n'a pu être mis en place, du moins durant les premiers mois de Covid-19.

### 2.3. Les hôtels comme hébergement d'urgence : un dispositif non-adapté pour l'accueil des publics sans-abris

Les hôtels sont un dispositif d'hébergement d'urgence mis en place pour pallier un manque d'attribution dans les places afin de mettre à l'abri les personnes sans-domicile du Covid-19, c'est un dispositif qui a nécessité la mobilisation des acteurs locaux pour permettre une ouverture massive d'hôtels. Cependant, bien qu'il y ait une ouverture massive d'hôtels, ce dispositif ne fut pas adapté face aux situations de sans-abrisme, comme l'explique une des enquêtées :

*« Tu mélanges des personnes qui sont des familles qui sont là, en demande d'asile avec un gars qui est toxicomane avec un tu vois. Tout ça sans travailleurs sociaux, sans infirmier, sans rien »<sup>43</sup>*

La mise à l'abri de publics divers au sein de ces dispositifs qui n'avaient aucun accompagnement éducatif et social a eu pour conséquence la fermeture, dans les mois qui ont suivi l'annonce du premier confinement, de certains hôtels.

---

<sup>43</sup> Entretien numéro 4, éducatrice de rue, Avril 2022

*« A ce nouveau dispositif, c'est tout nouveau, c'est qu'il n'y a pas réellement d'accompagnement, d'accompagnement au sein des hôtels, comme il n'y a pas d'équipe éducative »<sup>44</sup>*

Les hôtels étant de nouveaux dispositifs, cela a eu pour conséquence le changement de méthodes d'accompagnement et de suivi. L'absence d'accompagnement a entraîné des tensions au sein de ces dispositifs entre les résident.es et les hôteliers, ces-derniers n'étant pas des travailleur.euse.s sociaux et n'étant pas formées pour accompagner des personnes sans-domicile.

*« Maintenant, tu vois ça, ça fait deux ans. Là, je trouve qu'on arrive quand même à quelque chose de abouti, quelque chose de travailler. Mais il a fallu quand même deux ans avant qu'on en arrive là. Malheureusement, on a perdu de vue certaines personnes, des personnes qui se sont un peu enterrées dans ce dispositif-là, qui ont voulu rester à l'hôtel, mais pour qui on n'a pas réussi à créer de lien »<sup>45</sup>*

C'est en soi un constat assez amer que me donne l'enquêtée de par la situation d'urgence, et l'absence de moyens mis à leur disposition. Les travailleur.euse.s sociaux se retrouvent souvent dans des paradoxes induits par leur dispositif. D'un côté, on a une ouverture de places conséquentes mais de l'autre on se trouve face à une impasse en termes d'accompagnement et de suivi.

Ainsi, la problématique du confinement pose des questions d'ordre éthique dans l'accompagnement des personnes sans-domicile. De plus, « la politique de l'épidémie »<sup>46</sup> a fait changer les pratiques d'attribution des places pour les professionnel.les du secteur social. A cela s'ajoute un dispositif non-adapté pour les personnes sans-abri en termes de suivi éducatif, d'accompagnement. De ce fait, la pandémie a permis un déblocage en termes

---

<sup>44</sup> Entretien numéro 5, éducatrice de rue, Avril 2022

<sup>45</sup> Entretien numéro 5, éducatrice de rue, Avril 2022

<sup>46</sup> Damon J. (2020), *Qui dort dehors ?*, L'aube, Coll. Monde en cours

de moyens de la part de l'Etat dont les acteur.rices locaux se sont saisis pour essayer de pallier un manque de moyens présents, non sans difficultés.

## Chapitre 2 : Des actions inédites de l'Etat dans la prise en charge des sans-domiciles

Ce deuxième chapitre se consacre à l'action publique en elle-même et aux dispositifs mis en œuvre, ainsi qu'à sa mise à l'agenda. C'est un point de départ d'une politique publique dont l'analyse s'avère nécessaire pour comprendre l'ensemble du processus de construction de l'action publique qui lui est liée. La plupart des problèmes publics émergent longtemps après que des événements sont advenus. L'analyse des problèmes publics revient à s'intéresser à l'ordonnancement institutionnel et conceptuel de leur émergence dans l'arène publique dans laquelle des acteur.rices disposent de capacités et de puissance pour mettre en avant leurs enjeux publics, et les considérer comme problème public<sup>47</sup>.

Dans le contexte d'annonce du confinement et de la mise à l'arrêt de la plupart des services du pays, sauf pour les services santé et sociaux, le discours politique se veut rassembleur et belliqueux envers un virus dont on ne sait rien à l'époque. La première vague de COVID révèle une dichotomie dans laquelle on peut noter une différence entre le discours politique et celui du terrain, dans la mise en place du quoiqu'il en coûte et d'une

---

<sup>47</sup> Gusfield J. (1981), *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Chicago, Economica, Coll. Etudes Sociologiques

politique de l'épidémie à la place d'une politique du thermomètre<sup>48</sup>. C'est un paradoxe qu'il faut démontrer dans un contexte sanitaire en crise, la politique du « zéro SDF » a été atteinte mais au détriment du public sans-domicile dont le confinement a été plus un facteur d'exclusion que d'une véritable mise à l'abri. De ce fait, les travailleur.euse.s se sont retrouvé.e.s face à des situations de tensions de la mise en application des politiques publiques. C'est ainsi, qu'une organisation caritative face à la crise du COVID-19 a été mise en place pour faire face un manque de moyens. Si certes, la politique du « quoi qu'il en coûte » a été mise en place, c'est avant tout son manque de moyens qu'il faut mettre en évidence dans son application. Manque de moyens mis en évidence par les acteur.rices locaux Ces dernier.es ont saisi le problème pour le mettre à l'agenda public, métaphore de la fenêtre de Kingdon dont les trois flux sont ainsi mis en évidence. Le premier flux est celui d'un problème public détenu par des entrepreneurs de politique dans l'objectif de problématiser un problème public. Ainsi le problème public est saisi par les pouvoirs publics, et, de ce fait, des mesures sont prises pour y répondre<sup>49</sup>. L'une des mesures les plus importantes est la vaccination qui est un véritable enjeu de santé publique, et dont il faudra décrire sa mise en application.

## I. Un discours politique du terrain

Nous allons nous intéresser à la mise en place des politiques de publiques par les acteur.rices locaux durant les vagues de Covid-19. Nous décrirons dans une premier temps, la politique de l'épidémie qui a été mise en place et l'impact qu'elle a eu sur les acteur.rices locaux, et leurs pratiques. Pour ensuite, s'intéresser au paradoxe « zéro SDF » durant la pandémie, les moyens mise en œuvre pour atteindre un tel objectif et en quoi ces moyens ne pouvaient subsister sur le long termes. Enfin, nous nous attarderons sur la mesure du confinement comme politique publique excluante pour les publiques les plus démunies.

---

<sup>48</sup> Damon J. (2020), *Qui dort dehors ?*, L'aube, Coll. Monde en cours

<sup>49</sup> Neveu E. (2015), *Sociologie des problèmes publics*, Armand Colin, Coll. Collection U

## 1.1. Mise en place d'une politique de l'épidémie à la place d'une politique du thermomètre

C'est un constat de vulnérabilité des personnes sans-domicile qui est ici à décrire, et qui nourrit des politiques publiques et des pratiques qui vont dans ce sens. Au vue de l'incertitude que provoquer la crise sanitaire, les politiques publiques sont allées dans un sens de pérennisation des hébergements d'urgence, allant même jusqu'à mettre en place une politique de l'épidémie à la place d'une politique du thermomètre. Cette politique de l'épidémie se définit comme une variation de l'offre de l'hébergement en fonction de l'état de santé de la population générale<sup>50</sup>, contrairement à la politique du thermomètre dont le principe est qu'il y a variation de l'offre d'hébergement en fonction de la température<sup>51</sup>. Cette politique de l'épidémie a pour conséquence une pérennisation des hébergements d'urgence, une compétence dont se sont saisis les acteur.rices locaux, alors qu'il s'agit principalement d'une compétence d'Etat. Cependant, cela n'a pas empêché les collectivités de se saisir de cette problématique en permettant les financements envers les associations, afin qu'elles puissent développer tout un ensemble de bâtis ou d'amélioration de bâtis. Ceci démontre une ambiguïté des compétences des collectivités territoriales. Alors que la politique de la santé relève du principe d'Etat, les collectivités locales ont su tirer quelques compétences marginales, pour en tirer profit lors de la crise du Coronavirus, la commune étant une collectivité disposant de plusieurs compétences en ce domaine:

*« Sur la thématique urgences, c'est extrêmement particulier puisque c'est une compétence d'Etat. Ce n'est pas une compétence municipale, mais la ville de Lille travaille depuis de nombreuses années sur ces sujets parce que même si ce n'était pas*

---

<sup>50</sup> Damon J. (2020), *Qui dort dehors ?*. L'aube, Coll. Monde en cours

<sup>51</sup> Damon J. (2020), *Qui dort dehors ?*. L'aube, Coll. Monde en cours

*dans notre compétence, on a toujours veillé à améliorer les conditions d'hébergement »<sup>52</sup>*

Le droit à l'hébergement étant encadré par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) et qui dispose que « *toute personne en situation de détresse sociale à accéder à un hébergement et à voir sa prise en charge continuer dans des dispositifs d'hébergement adaptés* ». A Lille, des sites de confinement sont mis en place pour les personnes sans-domiciles ayant des symptômes du Covid-19, la préfecture ayant confié la gestion de ce dispositif à des associations comme la Croix-Rouge.

Par ailleurs, si l'on part du principe que la politique de l'épidémie est une variation de l'offre d'hébergement en fonction de l'état de santé de la population quid des hôtels à l'heure actuelle ? Un constat à mettre en avant est que cette politique n'est plus tout à fait effective. En effet, le nombre d'hôtel à disposition des sans-domiciles ayant fortement baissé au fil du temps, sur la métropole lilloise c'est trois hôtels qui restent encore ouverts contre sept au début de la pandémie :

*« L'été 2020, je pense qu'on devrait à huit ou neuf hôtels après petit à petit, les hôteliers aussi ont commencé à se désengager aussi »<sup>53</sup>*

La politique de l'épidémie a pour limite qu'elle est applicable sur le court et moyen terme, mais sans réels moyens à disposition pour accompagner les personnes au sein des hôtels. L'Etat a financé un dispositif qui ne pouvait perdurer sur le long terme, contraignant à la fermeture progressive des hôtels. De ce fait, la mise en place de la politique de l'épidémie met en évidence le rôle des collectivités territoriales dans le traitement du sans-abrisme et de la mise en place des dispositifs d'hébergements d'urgence, ainsi que des centres pour les personnes ayant les symptômes du Covid-19. Cependant, cette crise

---

<sup>52</sup> Entretien numéro 3, Elue locale, Mars 2022

<sup>53</sup> Entretien numéro 4, éducatrice de rue, Avril 2022

sanitaire met en avant un paradoxe quant à la gestion du sans-abrisme, des actions inédites de l'Etat ont conduit à ce qu'aucun SDF ne puisse être à la rue.

## 1.2. Le paradoxe de l'objectif « zéro SDF » atteint durant la pandémie

Comment peut-on expliquer que les pouvoirs publics ont su débloquer des moyens suffisants pour permettre à toute la population, y compris la population SDF d'être mise à l'abri rendant possible l'objectif quinquennal qu'est celui du « zéro SDF » ? Quels en sont les limites ?

L'objectif « zéro SDF » pose les enjeux de catégorisation et définition d'un SDF. Elle regroupe des significations comme sans-logis, sans-abri, de clochard, de vagabond ou de mendiant. En d'autres termes, l'existence d'une qualification stable de personne SDF est quasiment impossible tant les situations, les carrières sont diverses. Des personnes à la rue depuis quelques temps vont le rester encore longtemps, tandis que d'autres vont l'être que pour quelques moments<sup>54</sup>. Ainsi, être SDF est une situation qui peut être transitoire, permanente et chronique<sup>55</sup> Une fluidité qui peut poser problème dans la prise en charge d'une population dont on ne connaît que très peu l'effectif réel.

Depuis les années 1980, la France crée des dispositifs aujourd'hui qualifiés d'urgence sociale, des dispositifs réunis sous la « logique de la veille sociale » et qui bénéficient d'un fondement légal. La logique de veille sociale est chargée d'orienter les personnes sans-abri ou en détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation médicale, psychique et sociale et de les orienter vers les structures ou services adaptés à leurs besoins. On y trouve des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des accueils de jour, des SAMU sociaux ou le 115.

---

<sup>54</sup> Damon J., 2009 « Zéro SDF, est-ce possible ? », revue Population & Avenir, N°695, P. 5

<sup>55</sup> Damon J., 2009 « Zéro SDF, est-ce possible ? », revue Population & Avenir, N°695, P. 7



L'objectif « zéro SDF » est évoqué depuis 2002 par le candidat Lionel Jospin, comme l'un des axes de son programme présidentiel, elle a donné lieu à des polémiques de la part des associations car jugé comme un slogan « provocateur », ou encore « une promesse bien imprudente »<sup>56</sup>. Ce qui est ainsi dénoncé est plus une déconnexion du terrain et des enjeux qui sont à l'œuvre. Elle pose la question de la régulation de l'accès à l'hébergement par les professionnels du secteur social. Les travaux sur la street-level bureaucracy<sup>57</sup> ont montré des situations d'incohérences d'ordre juridico-administratives qui sont propices à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire<sup>58</sup>. Cependant, la création du Service d'insertion, d'Accueil et d'orientation (SIAO) signe l'apparition d'une autonomisation d'un segment professionnel celui de la régulation de l'accès au système d'hébergement et porteur de la norme d'inconditionnalité<sup>59</sup>. Cette norme d'inconditionnalité a été appliquée dans l'attribution des hébergements en hôtels :

*« L'hôtel, c'était vraiment de l'inconditionnelle. Que t'aies des papiers ou pas, que tu sois une femme, un homme, que tu sois famille pas famille, tout le monde pouvait y accéder et c'était peut-être le petit plus »<sup>60</sup>*

Dans le cadre d'attribution à un hébergement, c'est en soit cinq catégories de population qui font plus particulièrement l'objet de débats et de refus d'hébergement : les personnes

---

<sup>56</sup> Damon J., 2009 « Zéro SDF, est-ce possible ? », revue Population & Avenir, N°695, P. 8

<sup>57</sup> Lipsky, M. 1980. Street-level bureaucracy : dilemmas of the individual in public services. New-York: Russell Sage Foundation.

<sup>58</sup> Dubois V., 2012 « Politisation, dépolitisation, repolitisation : les reconfigurations des rapports entre culture et politique au niveau local ». In La politique, l'artiste et le gestionnaire. (Re) configurations locales et (dé)politisation de la culture. Paris: Éditions du Croquant

<sup>59</sup> Schlegel V. , « Pauvres, déviants, malades : travail d'inférence et catégorisation professionnelles dans la régulation de l'accès à l'hébergement des personnes sans-domicile », 2017, Revue Terrains & travaux, N° 30.P. 194

<sup>60</sup> Entretien numéro 4, éducatrice de rue, Avril 2022

atteintes de troubles psychiatriques, les usagers de psychotropes, les auteurs de violence, les « habitués ou les « vedettes », et les personnes en situation administrative irrégulière ». <sup>61</sup>

Pour autant, nous pouvons constater que les moyens ont été mis à disposition pour y répondre sans pour autant le prendre pour acquis, étant donné qu'il s'agit d'un objectif qui a été atteint durant une période exceptionnelle, et qui, à l'heure actuelle, ne l'est plus. Un paradoxe à souligner si certes le principe d'inconditionnalité est à l'œuvre durant la première vague. Avec la fermeture progressive des hôtels et le retour du quotidien, et avec l'apparition des protections comme le gel ou encore le masque, ainsi que de la vaccination, cette norme d'inconditionnalité ne s'applique plus, remettant en cause l'objectif « zéro SDF ».

Tout cela démontre tout le paradoxe de la politique « zéro SDF » et des moyens mis en œuvre. Les pouvoirs publics sont capables de débloquer des moyens pour répondre à des besoins d'urgence, mais sans logique d'accompagnement c'est plus une mesure d'exclusion qui a été mise en place, plutôt que de mise à l'abri.

### 1.3. Le confinement comme facteur d'exclusion

Tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle, un changement de paradigme s'observe dans le traitement du sans-abrisme en France, passant du droit pénal au droit social avec l'idée de préservation de la dignité et des libertés des premiers concernés<sup>62</sup>. Cela n'empêche pas que dans une logique de protection de la collectivité, le confinement apparaît comme une mesure de mise à distance des problèmes du sans-abrisme s'inscrivant dans une logique de « grand renfermement » <sup>63</sup>. En effet, les politiques publiques, par cette mesure, ont visé à repousser

---

<sup>61</sup> Schlegel V., « « Pauvres, déviants, malades : travail d'inférence et catégorisation professionnelles dans la régulation de l'accès à l'hébergement des personnes sans-domicile », 2017, Revue Terrains & travaux, N° 30.P. 197

<sup>62</sup> Damon J. (2020), *Qui dort dehors ?*, Paris, L'aube, Coll. Monde en cours

<sup>63</sup> Foucault M. (1972), *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, Col. Tel

les plus démunies vers les périphéries, conduisant l'Etat à se reposer sur le secteur associatif.

Pourtant, au vue des représentations qu'incombent les sans-domiciles, nous pouvons dire que ces derniers sont porteurs de miasmes, et donc les plus exposés au virus. Or ce n'est pas forcément le cas :

*« Pas tant que ça en fait, en tout cas nous on n'a pas eu voilà y a peu eu d'influx massif de personnes qui sont à la rue atteintes de covid pour être sur ces dispositifs »<sup>64</sup>*

De la variété des situations, s'ajoute un refus du gouvernement de dénombrer les personnes sans-domicile sans doute lié aux confusions qui règnent dans les situations des sans-domiciles. La dernière enquête à ce sujet date de 2012, depuis le paysage de rue a changé sur deux plans principalement : la part des migrants a fortement augmenté et la part des personnes hébergées a connu augmentation importante<sup>65</sup>. Les chiffres sont à nuancer. Une des études qui subsistent concernant le taux de contamination des personnes sans-domicile au Covid-19 est celle de Médecin Sans Frontière (MSF). Elle est en anglais. Cette étude montre une certaine richesse du point de l'exposition d'une partie des sans-domiciles au Covid-19, mais en même temps limitée car ne prenant pas en compte certains de leurs lieux de vie comme les hôtels ou encore les bidonvilles. A l'issue du confinement, nous constatons un nombre faible de cas de Covid-19 recensés dans les bidonvilles, nous constatons la même situation dans les structures d'hébergement, cela s'explique notamment par des règles sanitaires strictes et des contacts avec l'extérieur limités<sup>66</sup>.

---

<sup>64</sup> Entretien numéro 1, directeur d'association, Novembre 2021

<sup>65</sup> Clément N., « Contagieuses les personnes sans-domicile ? », 2020, revue Esprit, P.18

<sup>66</sup> Clément N., « Contagieuses les personnes sans-domicile ? », 2020, revue Esprit, P.19-20

Ce n'est donc pas tant l'épidémie de Covid-19 qui crée une difficulté dans la mise à l'abri des personnes sans-domicile que des pratiques institutionnalisées, mises en œuvre par les pouvoirs publics de non-recours aux droits.<sup>67</sup> La notion de « droit commun » est très présente dans les discours des acteur.rices des politiques sociales, elle est fortement liée aux notions « d'insertion » et « d'inclusion », l'accès au « droit commun » revient à « ramener les bénéficiaires de l'action sociale au “droit commun”, c'est-à-dire au bénéfice de biens, services et prestations disponibles pour tous les citoyens »<sup>68</sup>. Des travaux traitant l'accès au droit commun pour les personnes vivant dans des squats ou bidonvilles dits « roms » font l'objet de lectures variées allant d'une politique municipale de la race<sup>69</sup>, jusqu'à certaines insistant sur la dimension institutionnalisée et structurée des politiques publiques, notamment sur des pratiques routinisées et sur des « illégalismes urbains » qui font l'objet de stratégies publiques visant à gouverner ces populations et à les contrôler.<sup>70</sup> Dans le cadre du confinement, l'exclusion des personnes sans-domicile est plus une conséquence indirecte de cette politique publique plutôt qu'une réelle volonté de vouloir exclure un public dont l'accès aux services de droits communs se veut difficile.

Ainsi, nous avons su démontrer et décrire l'application des politiques publiques et les paradoxes qui en découlent. Si la politique de l'épidémie a pu montrer que l'objectif « zéro SDF » peut être atteint c'est dans un contexte particulier, celui d'une pandémie, que des moyens ont été débloqués mais à court et moyens terme. Ceci a eu pour conséquence de déplacer le problème des sans-domiciles, et les plonger dans la marginalité, déléguant ainsi cette tâche aux acteur.rices locaux confronté.e.s à des tensions mais aussi à un manque de moyens plus ou moins résorbé par les acteur.rices locaux.

---

<sup>67</sup> Bourgois L., « Limiter l'accès aux services de droit commun pour mieux insérer ? Le « non recours par interdiction temporaire » dans les politiques locales des bidonvilles », 2020, *Revue française des affaires sociales*, P.246

<sup>68</sup> Lafore R. (2014), « L'accès aux droits, de quoi parle-t-on ? », *Regards*, 46, P.21-32

<sup>69</sup> Fassin E., Fouteau C., Guichard S., Windels A. (2014), *Roms et riverains : une politique municipale de la race*, Paris, La Fabrique éditions

<sup>70</sup> Aguilera T. (2017), *Gouverner les illégalismes urbains : les politiques publiques face aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et de Madrid*, Paris, Dalloz

## II. Les tensions vécues par les travailleur.euse.s sociaux

Nous intéresserons dans un premier temps, à ce qu'induit le Covid-19 dans le changement organisationnel au sein du champ politique et associatif dans une optique du « quoiqu'il en coûte, limité par un manque de moyens vécues par les acteur.rices locaux. Ces-derniers s'inscrivent dans une logique de bricolage par l'adaptation, tel a été le maitre mot. Enfin nous décrirons les modalités de mise en œuvre de la politique vaccinale comme enjeu de santé publique, dans une logique d'inconditionnalité et en faisant preuve de pédagogie face à un public dont l'accès à l'information peut s'avérer limité.

### 2.1. Changement organisationnel face à la crise du Covid-19

Le confinement a favorisé l'émergence de nouvelles pratiques organisationnelles, en termes d'engagement collectif et individuel, d'adaptation, de santé, d'adoption très rapide de nouveaux modes de travail. A cela s'ajoute une multiplicité des situations qui a pu occasionner des récits, des retours d'expériences. Ce sont notamment les organisations médico-sociales qui ont été particulièrement touchées par la crise, cette dernière ayant contraint des changements dans les pratiques professionnelles et organisationnelles ajouté à une période de froid pour la première et deuxième vague de Covid.

*« On a demandé à toutes les associations qui faisaient les maraudes celles qui voulaient sortir et donc on a organisé ça avec le sceau de la solidarité pour qu'il y ait sur la place République une distribution alimentaire »<sup>71</sup>*

Il y a eu une organisation entre la Municipalité Lilloise et les associations pour permettre la continuité dans l'accompagnement des personnes les plus démunies et la distribution alimentaire. Nous soulignons, de ce fait, une intensification de l'aide sociale en raison d'une dégradation des conditions de vie des personnes les plus fragiles. La question des publics,

---

<sup>71</sup> Entretien numéro 3, Elue locale, Mars 2022

plus particulièrement des nouveaux publics, qui se sont saisis des distributions alimentaires comme seules ressources d'accès à l'alimentation se pose, au regard de la situation sanitaire. Il n'est pas rare de voir des individus qui se présentent comme des « travailleurs » se diriger vers ces distributions alimentaires.<sup>72</sup> La crise sanitaire met en lumière des économies domestiques dont l'assistance peut s'avérer être un revenu complémentaire voire une « bouée de sociabilité »<sup>73</sup>. Le nombre réduit de guichets a pour conséquence l'augmentation des fréquentations de ces mêmes guichets, ce nouveau public peut être associé aux travailleurs.euse.s étranger.ères dont l'assistance permet de créer un filet de protection face à l'incertitude de la situation qu'engendre le confinement<sup>74</sup>.

Ensuite, nous soulignerons le fait que la municipalité a tendance à s'appropriier les mérites de ses avancées en termes de politiques publiques, de confinement et de mise à l'abri de la population.

*« J'ai vu ça avec le préfet à l'égalité des chances, qui a accepté de réquisitionner les hôtels, que tout était fermé et donc il a réquisitionné les hôtels sur place, autour de lui essentiellement, lui qui n'avait essentiellement autour de lui pour que toutes les personnes qui soient à la rue soient mises à l'abri »<sup>75</sup>*

---

<sup>72</sup> Le Méner E., Guénée L., Macchi O., « L'aide alimentaire en temps de Covid », 2020, Revue Plein droit, N°127, P.34-35

<sup>73</sup> Le Méner E., Guénée L., Macchi O., « L'aide alimentaire en temps de Covid », 2020, Revue Plein droit, N°127, P.35

<sup>74</sup> Le Méner E., Guénée L., Macchi O., « L'aide alimentaire en temps de Covid », 2020, Revue Plein droit, N°127, P.35

<sup>75</sup> Entretien numéro 3, Elue locale, Mars 2022

Ici l'enquêté.e insiste sur son rôle dans la réquisition des hôtels, en oubliant le rôle des acteurs associatifs dans la mise à l'agenda du problème des sans-domiciles en période de pandémie. Dans la continuité de la construction d'un problème public, se pose donc la question de sa propriété. La propriété des problèmes publics va dans le sens de l'arène du débat public et de l'action publique. Tous les groupes n'ont pas le même pouvoir, les mêmes capacités à définir une réalité sociale comme problème public<sup>76</sup>. Par cela, le secteur associatif s'est déjà bien saisi du problème et a alerté les pouvoirs publics quant aux conséquences du confinement sur les plus démunies, notamment les sans-abris.

Ainsi, le contexte de la pandémie favorise une aggravation de crise pour le travail social puisque les professionnels de l'action sociale et médico-sociale sont confrontés à des difficultés spécifiques par rapport aux missions qui leur sont assignées. En effet, nombreuses ont été les questions et les craintes qui ont pu se poser, notamment celles de se contaminer soi-même, et par conséquence, de contaminer ses proches et les personnes accompagnées.

Malgré tout, la portée de ces paroles est limitée. En effet, la crise du Covid-19 induit un changement organisationnel important dans le traitement du sans-abrisme et dans la mise en place du « quoiqu'il en coûte ». Or cette politique est à relativiser dans son application car ce que nous pouvons constater c'est avant tout un manque de moyens constant et une adaptation permanente face aux manques de l'Etat.

## 2.2. Un manque de moyens dans l'application de la politique du « quoiqu'il en coûte »

Annoncée en Juin 2020, le « quoiqu'il en coûte » a pour but de soutenir des secteurs durement touchés par la pandémie comme l'industrie automobile, aéronautique, la culture, la restauration ou encore le tourisme. Cette expression est inspirée du "Whatever it Takes"

---

<sup>76</sup> Gusfiel J.(1981), *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Chicago Economica, Coll. Etudes Sociologiques,

(Tout ce qu'il faudra) prononcé par Mario Draghi en 2012, président de la Banque Centrale De ce fait, le « quoiqu'il en coûte » signifie un fort soutien de la part de l'Etat au niveau économique face aux répercussion de la pandémie de Covid-19 mais quid du secteur social et médico-social ? Si dans un premier temps des moyens ont été débloqués pour permettre au secteur social de faire face au manque de places d'hébergement que peut induire le confinement, comme l'explique un de mes enquêtés :

*« une telle ouverture, une telle proposition de moyens de mise à l'abri moi j'ai jamais vu ça, j'ai jamais connu ça »<sup>77</sup>*

Il insiste sur le côté exceptionnel de la situation sans préciser, néanmoins, que cela est dû au contexte sanitaire qui favorise ce type d'initiative de la part de l'Etat. La mise à disposition de tels dispositifs permet alors de pallier les manques en termes d'hébergement et de logement. Mais pallier ces manques n'est que temporaire. De plus, il n'y a pas d'accompagnement éducatif adapté et les moyens mis à disposition, au vue de la problématique des sans-domiciles, sont nettement insuffisants quant à la complexité de recensement de ce public et de son encadrement. De plus, dans les premiers mois qui suivent le confinement, c'est un manque en termes de protection qui est a été souligné notamment l'absence de masques et de gel hydroalcoolique favorisant un climat d'incertitude quant au devenir des professionnels du secteur social et médico-social. Cette situation a obligé les professionnel.le.s à s'adapter quitte à dépasser pour certain.es le cadre de leur activité :

*« Globalement, il restait plus que le Samu social et le 115 et en pénurie on se retrouve à se remplacer. Moi, par exemple, je me suis retrouvé pendant un week-end à venir dépanner au 115 alors que c'est pas mon travail »<sup>78</sup>*

Ce qui a été appliqué durant la première vague, ne l'est plus forcément pour les suivantes. Le « quoiqu'il en coûte » étant une politique publique exceptionnelle, c'est au fil des différents confinements qu'un retour à la normal dans la gestion budgétaire de l'Etat a été remarqué avec un budget attitré et à ne pas dépasser.

---

<sup>77</sup> Entretien numéro 1, directeur d'une association, Novembre 2021

<sup>78</sup> Entretien numéro 4, éducatrice de rue, Avril 2022



*« Le quoi qu'il en coûte s'est terminé et ils sont revenus dans une logique de gestion de budgétaire et financière. Ils ont un budget à ne pas dépasser. Le gouvernement a annoncé, et donc Les préfectures appliquent, mais il fallait arrêter cette gestion au thermomètre et il fallait envisager une gestion pluriannuelle des hébergements, arrêter de répondre à des urgences comme ça de manière ponctuelle »<sup>79</sup>*

Si certes le « quoi qu'il en coûte » n'a été que temporaire dans son application, il démontre la capacité d'adaptation du secteur social face à des incertitudes qui l'ont traversé. L'ouverture de la vaccination a permis de répondre à certaines d'entre elles en permettant aux sans-abris d'avoir accès au vaccin. Cela entre dans la continuité de l'accompagnement, dans une logique pédagogique, et partout où cela a été possible, que ce soit des hôtels, des bidonvilles voire dans la rue.

### 2.3. L'ouverture de la vaccination : un enjeu de santé publique

La vaccination ouvre la voie à une nouvelle période et une autre façon dans le traitement du sans-abrisme. Elle est vécue pour les équipes du Samu Social comme un moyen d'affronter les autres de vagues de Covid-19 de manière plus sereines. Des campagnes de vaccination ont été mises en place au sein des CHRS mais aussi pour les publics en hôtels, dans les bidonvilles :

*« On a organisé la vaccination à la fois dans les hôtels, pour les personnes qui étaient encore dans les hôtels, à la fois sur les camps de Roms et à la fois dans les lieux d'hébergement et centre de soins de Fives qui a eu l'autorisation de cette validation d'aller faire de la vaccination dans les camps de Roms, dans les hébergements, dans la rue, avec des maraudes pour faire la vaccination »<sup>80</sup>*

---

<sup>79</sup> Entretien numéro 1, directeur de service d'une association, Janvier 2022

<sup>80</sup> Entretien numéro 5, éducatrice de rue, Avril 2022

La compétence des collectivités territoriales en termes de santé est multiple. Elle est, en effet, titulaire de trois compétences sanitaires. La première est une fonction d'alerte. La collectivité prévient le directeur de l'agence régionale de santé en cas de menaces imminentes pour la santé de la population<sup>81</sup>. Elle informe aussi, Santé publique France, sur l'exercice de sa mission, notamment recensé le nombre de foyer infectieux. Ensuite, la commune peut attribuer des aides, afin de favoriser le maintien ou l'installation de professionnels de santé dans des zones déficitaires en offre de soins ou financer des structures participant à la permanence des soins. Enfin, la commune peut conclure des conventions avec l'Etat pour mettre en place des programmes de santé, dans la lutte contre les maladies transmissibles ou la prévention de l'alcoolisme. Dans le cas de la crise du Covid, cela s'est traduit par la mise en place d'une campagne de prévention pour se laver régulièrement les mains, respecter les gestes barrières ou encore mettre en place une campagne de vaccination<sup>82</sup>. La plupart des collectivités territoriales se sont saisies de cette dernière compétence dans un principe d'inconditionnalité d'accès aux soins. En effet, les sans-domiciles ont pu bénéficier de la campagne de vaccination. C'est dans ce contexte que des partenariats ont pu être instaurés entre le Zénith de Lille et les associations afin de faciliter la vaccination des publics sans-abris :

*« On arrive au Zénith, on passe sur le côté pour faire en sorte que ça soit plus vite. Et là-dessus, ça a été , ça été au Zénith ça a été inconditionnel, c'est-à-dire que tu es que tu ais ta carte d'identité ou non que tu aies une sécurité sociale ou non, sur du déclaratif »<sup>83</sup>*

---

<sup>81</sup> Renaudie O., « Collectivité territoriale et compétences en santé publique : sortir de l'ambiguïté ? », 2020, Revue française administration publique, N°176, P.907

<sup>82</sup> Renaudie O., « Collectivité territoriale et compétences en santé publique : sortir de l'ambiguïté ? », 2020, Revue française administration publique, N°176, P.907-908

<sup>83</sup> Entretien numéro 4, Educatrice de rue, Avril 2022

L'inconditionnalité dans l'accès aux soins, tel a été le principe mis en place en misant sur le déclaratif, permettant aux personnes sans-abris de se faire vacciner sans conditions de ressources. La vaccination a permis de faire face aux différents variants du virus Covid-19, notamment au virus omnicron plus contagieux que ses prédécesseurs. Les services sociaux et de santé ont dû faire preuve de réadaptation d'un point de vue organisationnel. Ainsi, le contexte de la pandémie, plus spécifiquement celui de l'apparition des variants, montre à quel point le travail social et médico-social est représentatif de l'Etat social de la collectivité. Par manque de moyens, les travailleur.euse.s sociaux font plus preuve de bricolage dans leurs pratiques professionnelles que d'une réelle application des politiques publiques.

## Conclusion générale :

L'objectif de ce mémoire est de décrire en quoi la période de la pandémie a su démontrer que l'Etat pouvait débloquer les moyens nécessaires pour atteindre l'objectif « zéro SDF » dans la logique du « quoiqu'il en coûte », mais aussi en quoi la période de confinement fut une période d'exclusion pour les personnes sans-domicile que les acteur.rices locaux ont eu du mal à résorber. Nous avons décrit dans un premier temps que l'annonce du confinement laissé place à une situation social urgente, par le fait qu'elle ait été une période de remise en lumière de la problématique SDF au sein du champ médiatique et politique. De plus, le contexte sanitaire a su mettre en avant les pratiques du « *care* » et « *d'aller-vers* » pour les travailleur.euse.s, tout en décrivant la situation de grande marginalité dans laquelle se trouve les personnes sans-abri suite à l'annonce du confinement. Cette crise sanitaire a obligé certaines associations à cesser leurs activités pour ne pas exposer les bénévoles au Covid-

19, ce qui a obligé d'autres associations à prendre un rôle qui ne correspondait pas à leur mission. Ensuite, le confinement a su nous montrer toute la difficulté dans le processus de mise à l'abri des personnes sans-domiciles, de par le fait que les travailleur.eus.es de rue devaient respecter à la fois l'autonomie des personnes sans-domicile mais aussi espérer obtenir leur consentement. De plus, cette situation a induit des changements de pratiques dans l'accès à l'hébergement en raison de la politique de l'épidémie mise en place. Ce dispositif était gelé et l'attribution de places était réservée aux personnes en hôtel. Enfin, nous avons démontré que le dispositif des hôtels est un dispositif non-adapté pour les personnes sans-domicile de par l'absence d'accompagnement social et éducatif mais aussi par le mélange de plusieurs publics contribuant à son instabilité sur le moyen et long terme. Par cela, c'est une politique de l'épidémie qui a été mise en place au lieu d'une politique du thermomètre, ce qui inclut un changement dans la façon de traiter le sans-abrisme. De plus, c'est durant cette période que l'objectif « zéro SDF », par un déblocage de moyens importants en termes d'hébergement, a été atteint bien que cela fut à relativiser. En effet, c'est la période du confinement qui a permis un réel « zéro SDF ». Le confinement a été un facteur d'exclusion pour les sans-domiciles. Ce sont des personnes qui se sont retrouvées en périphérie des grandes villes dans l'objectif de préserver la collectivité des potentiels miasmes qu'ils pouvaient porter. Par cela, c'est un changement en termes d'organisation auquel pouvoir public et acteur associatif ont dû faire face afin de répondre à des besoins d'urgence sans pour autant se mettre en danger, pour le cas des travailleur.eus.es sociaux. C'est une logique du « quoiqu'il en coûte » qui a été mise en place, or nous pouvons constater qu'il y a eu un manque de moyens dans son application. A cela s'ajoute l'ouverture de la période de la vaccination qui a été un enjeu de santé publique, dans son application c'est un principe d'inconditionnalité qui a été mis en œuvre pour permettre aux personnes sans-domicile de bénéficier de ce programme.

Ainsi, la période de la pandémie a remis en lumière la problématique SDF dans son processus de mise à l'abri mais tous les enjeux de santé publique dont il est lié l'accès à l'alimentation, la consommation de stupéfiants. Si des moyens inédits ont été débloqués par les pouvoirs publics, cela reste temporaire et ne répond qu'à des besoins sur le court et moyen terme. Ainsi, c'est un retour au quotidien que nous pouvons observer que ce soit du côté des pouvoirs publics ou des acteurs associatifs dans le traitement du sans-abrisme.

## Bibliographie :

Baillergeau, É., & Grymonprez, H. (2020). « Aller-vers » les situations de grande marginalité sociale, les effets sociaux d'un champ de pratiques sociales: *Revue française des affaires sociales*, 2, 117-136. <https://doi.org/10.3917/rfas.202.0117>

Biard, B., Govaert, S., & Lefebve, V. (2020). Penser l'après-corona. Les interventions de la société civile durant la période de confinement causée par la pandémie de Covid-19 (mars-mai

2020). *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2457-2458(12), 5.  
<https://doi.org/10.3917/cris.2457.0005>

Billion, J., & Gardères, N. (2015). « Sans profession, sans domicile, sans ce que tu veux, sans rien » : Paroles de jeunes sans domicile et recommandations politiques. *La Revue des Sciences de Gestion*, 273-274(3), 151. <https://doi.org/10.3917/rsg.273.0151>

Bourgeois, J. (2022). Quelques nouvelles du dehors... Récit d'une expérience d'accompagnement et de direction extra-ordinaire: *Vie sociale*, n° 37(1), 105-119.  
<https://doi.org/10.3917/vsoc.221.0105>

Bourgois, L. (2020). Limiter l'accès aux services de droit commun pour mieux insérer ? Le « non-recours par interdiction temporaire » dans les politiques locales des bidonvilles: *Revue française des affaires sociales*, 2, 245-266. <https://doi.org/10.3917/rfas.202.0245>

Brousse, C. (2006). Devenir sans-domicile, le rester : Un problème lié à l'accès au logement ou à la rupture des liens sociaux et familiaux ? *Economie et statistique*, 391(1), 35-64.  
<https://doi.org/10.3406/estat.2006.7153>

Brousse, C. Firdion, J-M., Marpsat M., (2008), *Les sans-domicile*, La Découverte

Carotenuto-Garot, A., & Montenegro Marques, E. (2021). Les visages du sans-abrisme en France : La modélisation de la carrière de sans-domicile comme substitut de la catégorisation actuelle.: *Écrire le social*, N° 3(1), 3-18. <https://doi.org/10.3917/esra.003.0003>

Clément, N. (2020). Contagieuses, les personnes sans domicile ? *Esprit*, Décembr(12), 17.  
<https://doi.org/10.3917/espri.2012.0017>

Damon J. (2020), *Qui dort dehors ?*. Paris, L'aube, Coll. Monde en cours

Damon J. (2012), *La question SDF, critique d'une action publique*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Le lien social

Defrance, M. (2022). Confrontées à l'inédit, des institutions en pleine aventure, des travailleurs sociaux imaginatifs...: *Vie sociale*, n° 37(1), 65-72. <https://doi.org/10.3917/vsoc.221.0065>

Dekeuwer, C., Jeanselme, Y., & Lacaze, T. (2021). L'accompagnement des personnes sans-abri au prisme d'une éthique partagée: *Vie sociale*, n° 33(1), 171-182. <https://doi.org/10.3917/vsoc.211.0171>

Dubasque, D. (2022). Comment la crise liée au Covid-19 a bouleversé les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux et posé la question de leur devenir: *Vie sociale*, n° 37(1), 37-49. <https://doi.org/10.3917/vsoc.221.0037>

Dubois, V. 2012a. « Politisation, dépolitisation, repolitisation : les reconfigurations des rapports entre culture et politique au niveau local ». In *La politique, l'artiste et le gestionnaire. (Re)configurations locales et (dé)politisation de la culture*. Paris: Éditions du Croquant.

Foucault M. (1972), « *Histoire de la folie à l'âge classique* », Paris, Gallimard, Col. Tel

Foudriat, M. (2022). Les représentations de professionnels d'une association à la suite de la gestion du premier confinement: *Vie sociale*, n° 37(1), 51-64. <https://doi.org/10.3917/vsoc.221.0051>

Frimousse, S., & Peretti, J.-M. (2020). Les changements organisationnels induits par la crise de la Covid-19. *Question(s) de management*, n°29(3), 105. <https://doi.org/10.3917/qdm.203.0105>

Gusfield J., (2009, 1<sup>ère</sup> éd. 1981), *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Chicago, Economica. Chicago

Jaeger, M. (2020). Le travail social dans la crise sanitaire? : Première ou deuxième ligne?? *Empan*, n°120(4), 127. <https://doi.org/10.3917/empa.120.0127>

Jaeger, M. (2022). Le Covid-19 et les aléas de la démocratie consultative: *Vie sociale*, n° 37(1), 17-36. <https://doi.org/10.3917/vsoc.221.0017>

Jouve, É., & Pichon, P. (2015). Le chez-soi, le soi, le soin. L'expérience limite des personnes sans domicile fixe comme modèle de compréhension de la vulnérabilité sanitaire. *Les Annales de la recherche urbaine*, 110(1), 46-55. <https://doi.org/10.3406/aru.2015.3166>

Kant E., Fondements de la métaphysique des mœurs, IIè section, trad. V. Delbos, Paris, Delagrave, 1986

Le Méner, E., Guénée, L., & Macchi, O. (2020). L'aide alimentaire en temps de Covid. *Plein droit*, n°127(4), 32. <https://doi.org/10.3917/pld.127.0034>

Leroy, H. (2020). Le travail social entre impuissance et confrontation à l'action humanitaire : Le cas des familles hébergées à l'hôtel par le 115 en situation d'insécurité alimentaire: *Revue française des affaires sociales*, 2, 157-173. <https://doi.org/10.3917/rfas.202.0157>

Lipsky, Michael. 1980. Street-level bureaucracy : dilemmas of the individual in public services. New-York: Russell Sage Foundation

Lopez, I., & Clauzon, P. (2021). D'une pierre deux coups, aux confins de l'appareil symbolique institutionnel. *VST - Vie sociale et traitements*, N°149(1), 13. <https://doi.org/10.3917/vst.149.0013>

Marpsat, M., & Firdion, J.-M. (1998). Sans-domicile à Paris : Une typologie de l'utilisation des services et du mode d'hébergement. *Sociétés contemporaines*, 30(1), 111-155. <https://doi.org/10.3406/socco.1998.1852>



Mauger, D., & Riffault, J. (2022). Retentissement psychologique de la pandémie sur les individus et les organisations collectives: *Vie sociale*, n° 37(1), 135-149. <https://doi.org/10.3917/vsoc.221.0135>

Monnier, A. (2021). La Croix-Rouge? : Une organisation caritative face à la crise du Covid. *VST - Vie sociale et traitements*, N°149(1), 44. <https://doi.org/10.3917/vst.149.0044>

Mosnier, É., Farnarier, C., Mosnier, M., Allaria, C., Loubière, S., Monfardini, E., Rebaudet, S., Bosetti, T., & Tinland, A. (2022a). Un modèle innovant d'intervention, de dépistage et de prise en charge mobile de la COVID-19 chez les personnes sans-abri à Marseille: *Santé Publique*, Vol. 33(6), 947-957. <https://doi.org/10.3917/spub.216.0947>

Mosnier, É., Farnarier, C., Mosnier, M., Allaria, C., Loubière, S., Monfardini, E., Rebaudet, S., Bosetti, T., & Tinland, A. (2022b). Un modèle innovant d'intervention, de dépistage et de prise en charge mobile de la Covid-19 chez les personnes sans-abri à Marseille: *Santé Publique*, *Prépublication*(0), 1e-11. <https://doi.org/10.3917/spub.pr1.0005>

Neveu E. (2015), *Sociologie politique des problèmes publics*, Armand Colin

Pichon, P. (1998). Un point sur les premiers travaux sociologiques français à propos des sans-domicile fixes. *Sociétés contemporaines*, 30(1), 95-109. <https://doi.org/10.3406/socco.1998.1851>

Renaudie, O. (2021). Collectivités territoriales et compétences en santé publique : Sortir de l'ambiguïté?: *Revue française d'administration publique*, N° 176(4), 901-912. <https://doi.org/10.3917/rfap.176.0059>

Sacriste F, (2022), *Les camps de regroupement en Algérie : une histoire des déplacements forcés (1954-1962)*, Sciences Po (Les Presses de)

Santiago Sanz, H. (2021). Confinement et sans-abri : La fabrique du « Toujours plus ». *VST - Vie sociale et traitements*, N°149(1), 62. <https://doi.org/10.3917/vst.149.0062>

Schlegel, V. (2017). Pauvres, déviants, malades : Travail d'inférence et catégorisations professionnelles dans la régulation de l'accès à l'hébergement des personnes sans-domicile. *Terrains & travaux*, N° 30(1), 185-207. <https://doi.org/10.3917/tt.030.0185>

Schlegel, V. Question sociale, question médicale. La professionnalisation de la prise en charge des personnes sans-domicile en France. Sociologie. Université de Lille

Schlegel, V. (2021). Partage juridictionnel et socialisation au travail pluridisciplinaire dans la prise en charge des personnes sans domicile : Second prix ex-æquo. *Sociologie du travail*, 63(3). <https://doi.org/10.4000/sdt.39733>

Veyrié, N. (2020). Médicalisation de l'existence, coronavirus et confinement. *Le sociographe*, N°72(4), 49. <https://doi.org/10.3917/graph.072.0049>

## Annexe :

Liste des personnes interviewés :

Entretien avec un directeur d'une association le 29 novembre 2021. José a fait tout un cursus de travailleur dans le secteur de l'accueil hébergement insertion, il a travaillé essentiellement dans des structures d'hébergement à Roubaix et Lille, mais aussi sur l'accueil des migrants à Dunkerque. Il a ensuite travaillé, dans une association sur un poste de cadres sociaux éducatifs, poste qu'il a quitté en 2013 pour prendre la direction de l'association.

Entretien avec un directeur de service d'une association venant en aide aux personnes sans-domicile le 26 janvier 2022. André est directeur de service d'une association. Il est titulaire d'un diplôme de science politique en métiers du développement. Il a été ensuite recruté au groupe SOS pour son profil intéressant. Il a travaillé, dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile en région parisienne, et il est arrivé dans le monde du sans-abrisme à Lille en 2008. Il est arrivé à Lille directement en tant que directeur d'une petite association de 2008 à 2013. Cette petite association a fusionné avec une autre association en 2012-2013, et il est devenu directeur de service partir de ce moment-là.

Entretien avec une élue locale le 4 mars 2022. Anne-Françoise est élue locale dans une municipalité, elle est en retraite et est cadre administratif dans un CHR de Lille. Elle a obtenu l'équivalent d'un bac qui correspond aux sciences médico-sociales, puis elle a obtenu son diplôme moniteur éducateur pour ensuite passé des concours administratifs.

Entretien avec Lisa éducatrice de rue, après avoir obtenu son bac, elle est rentrée assez vite en école d'assistante sociale. Après trois ans d'études, elle a fait son entrée durant sa dernière année au Samu social. Elle me précise qu'entre deux elle a travaillé en centre d'hébergement de l'armée du salut. Enfin, elle a été prise en CDI dans une association venant en aide aux sans-abri.

Entretien avec Camille éducatrice de rue. Elle travaille dans l'association depuis deux ans et demi. Elle a commencé au niveau du service du 115, puis elle a été diplômée assistante de service social. Suite à ça, elle a intégré l'équipe mobile, donc elle est maintenant assistante sociale à la rue.

Grille d'entretien :

<p>Parcours de vie et professionnel de la personne :</p>	<p>Je souhaiterais, dans un premier temps, sur votre parcours de vie, notamment du point de vue de vos études ?</p> <p>Comment en êtes-vous arrivé à faire ce métier ?</p> <p>Est-ce que vous aimeriez revenir sur autre chose ?</p> <p>Fin d'entretien :</p> <p>Profession des parents, trajectoire scolaire, tout le parcours personnel et professionnel</p>
--	--

<p>L'activité professionnel et les tâches :</p>	<p>Comment est structuré l'association? Combien de personnes travaillent dans cette structure ?</p> <p>Comment les tâches se répartissent au sein de l'association?</p> <p>Comment se porte la structure en ce moment ?</p> <p>Votre rôle dans tout ça ? Le rôle des personnes qui travaillent dans cette structure ?</p> <p>Comment orientez-vous les sans-domiciles ?</p> <p>Quelles sont les catégories qui sont prises les plus en charges ?</p> <p>Quelles tâches effectuez-vous au sein de l'unité ?</p> <p>Quel est plus précisément votre rôle/fonction au sein de votre entreprise ? Quelles étaient vos activités ?</p> <p>En quoi consiste votre travail ?</p> <p>Avez-vous pu à un moment donné, demander une augmentation de salaire ou une promotion ?</p> <p>Y a-t-il eu des difficultés de coordination entre les différentes équipes ?</p> <p>Comment pouvez-vous m'expliquer votre journée type ?</p> <p>Comment vous êtes-vous retrouvé à la rue ?</p> <p>Comment se passe votre vie depuis ?</p> <p>Comment avez-vous bénéficié d'un hébergement d'urgence en période de pandémie ?</p>
---	---

	<p>Comment s'est passée la période de pandémie ?</p> <p>Voyez-vous d'autres aspects à aborder ?</p> <p>Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par ... ?</p> <p>Comment vous sentez-vous perçu ?</p> <p>Quel rôle cumulez-vous en plus de celui de directrice de l'office de l'habitat du Nord ?</p> <p>A quel public vous adressez-vous ?</p> <p>Quels sont les dispositifs que vous mettez en place ?</p>
--	---

## La période de la pandémie

Durant la période de pandémie comment s'est passé l'accompagnement des personnes sans-domicile ?

Comment s'est passée la coordination entre les associations ? Aussi avec les pouvoirs publics ?

Y a-t-il eu coordination avec les pouvoirs publics ?

Comment avez-vous hébergé les personnes sans-domicile ?

Est-ce qu'il y a eu des difficultés ? Et si oui, lesquelles ?

Comment s'est opérée la division du travail ?

Est-ce qu'il y a eu des conflits sur la gestion du problème ?

Comment s'est passé l'accompagnement des personnes ?

Quel type de public avez-vous plus pris en charge ?

Comment opérez-vous le travail avec les associations ?

Le quoiqu'il en coûte a donc été effectué durant cette période ?

Comment peut-on expliquer ce retour en arrière en matière de politique publique ?

Le variant omicron change-t-il beaucoup de choses ?

Quels sont les dispositifs qui ont été mis en place pour lutter contre le sans-abrisme ?

Est-ce que cette philosophie perdure encore ?

	<p>Y a-t-il eu des tensions entre les équipes de maraude, notamment sur la peur d'avoir le covid ?</p> <p>Comment peut-on expliquer l'aspect je veux aider les gens mais je crains d'attraper le covid ?</p> <p>Comment peut-on expliquer le fait que les personnes en hôtels sont envoyées directement en hébergement alors que le paradigme qui prédomine à l'heure actuelle est celui de l'accès au logement ? Ce qui fait que l'hébergement reste la caractéristique principale ?</p> <p>Comment peut-on expliquer le fait qu'il y ait trois hôtels sans accompagnement social ?</p> <p>des exemples de projets que l'enquête a développés / qui lui tiennent à cœur / qui ont bien fonctionné ?</p> <p>Des thèmes que vous aimeriez ou que vous planifiez d'améliorer ? Peut-être en l'attente de moyens (pas forcément financiers) ou de temps ?</p> <p>Avez-vous des objectifs chiffrés à remplir ? Quelle est votre marge de manœuvre ? Avez-vous des initiatives personnelles ?</p> <p>Pendant cette période, quelles sont les évolutions que vous avez pu observer en termes d'hébergement ? objectifs, orientations ?</p> <p>Comment est-elle organisée ? Depuis que vous êtes en poste, est-ce que vous avez connu des grandes évolutions dans l'organisation de la <i>structure</i>, des refontes, des fusions, ... ?</p> <p>Combien de personnes travaillent dans la <i>structure</i> ? Pouvez-vous me présenter l'équipe de la <i>structure</i> ?</p> <p>Sur quel périmètre géographique s'étend le travail de la structure ?</p>
--	--



	<p>Comment la <i>structure</i> est-elle financée ?  Pouvez-vous donner des exemples des financements principaux que vous percevez ?  Quelle est la part de subventions stables / de financements par projet ?</p> <p>Comment voyez-vous les évolutions des places d'hébergement d'urgence et d'hébergement ?</p>
--	--

Archives consultées :

L'Agence de développement et d'urbanisation de Lille Métropole. (2020, novembre). *Les personnes vulnérables vis-à-vis du logement dans la Métropole Européenne de Lille*.  
<https://www.fnau.org/fr/publication/publication-les-personnes-vulnerables-vis-a-vis-du-logement/>

L'Agence de développement et d'urbanisation de Lille Métropole. (2021, mai). *Les personnes sans-domicile et les personnes vulnérables vis-à-vis du logement Evolution 2019–2020*.  
<https://www.fnau.org/fr/publication/publication-les-personnes-sans-domicile-et-les-personnes-vulnerables-vis-a-vis-du-logement-evolutions-2019-2020/>

Extraits d'entretien :

- *Durant la deuxième vague de covid, y a eu des difficultés ?*
- Oui. Il y a eu des, il y a eu un engagement de l'État assez impressionnant. Pour la première fois depuis des années, ils ont ouvert assez de places pour que il n'y ait quasiment plus personne à la rue sur la métropole européenne de Lille par exemple. Donc il y a eu quasiment huit cents places d'hôtels qui ont été ouvertes. Les seules personnes qui restent encore à la rue à ce moment-là, c'était des gens qui avaient des chiens. Des gens qui avaient des gros problèmes psychiques, psychiques et qui refusait tout l'accompagnement. Mais sinon toutes les personnes isolées et qui le souhaitaient et

qui avait pas de chiens ont pu être hébergé et toutes les familles ont été hébergées. Et donc la mise à l'abri a été particulièrement efficace avec eux aussi, le fait de ne pas fermer les structures qui avaient ouvert à l'hiver. Au 31 mars 2020, y'a aucune structure qui a fermé, les hôtels sont restés ouverts et jusqu'à pendant la 2e vague. En fait, voilà, il y a eu un vrai engagement de l'État par rapport à tout ça et donc là-dessus on peut dire que le quoi qu'il en coûte a été mis en place aussi pour les personnes sans abri sur ces hébergements-là par contre cet hiver, donc l'hiver 2021, 2022. Comme je vous disais au départ, il y a pas eu de d'effort particulier qui a été fait. Les, il y a des places qui sont restées ouvertes depuis le début mais qui ne sont plus en nombre suffisants parce qu'on avait 800 places d'hôtel, il y en a plus que 250 ou 300.

- *Pourquoi ces diminutions ?*
- Parce que le quoi qu'il en coûte s'est terminé et que ils sont revenus dans une logique de gestion de budgétaire et financière et qu'ils ont un budget à ne pas dépasser. Il fallait arrêter cette gestion de au thermomètre et qu'il fallait envisager une gestion pluriannuelle des hébergements, arrêter de répondre à des des urgences comme ça de manière ponctuelle et réfléchir à une modification globale du système et donc là. Dans le principe, on est d'accord, mais sur le fait de la façon de faire en fait c'est qu'ils ont dit d'accord, on réfléchit, mais donc bah tant qu'on réfléchit, on ouvrait. Donc. Et comme ils sont pas très rapides à réfléchir et qu'il y a les élections, là, clairement ils vont y a, il y a des choses qui vont être décidées et après en fonction des élections, en fait les choses seront prêtes. Donc si c'est Monsieur Macron qui repasse enfin en tout cas si c'est une politiques. Similaire qui repasse ? Ils seront prêts donc ils vont pouvoir dès le lendemain d'élections pouvoir lancer les choses si ces orientations politiques complètement différentes que ce soit l'extrême droite ou même les la gauche, les socialistes, les écolos. Enfin, ce sont des politiques qui sont quand même assez différentes.
- Là, par contre, il y aura un ils vont-ils vont réfléchir je pense. Donc voilà, c'est c'est là où on en est actuellement. C'est pour ça qu'il y a beaucoup moins de place. Ils disent, on va rouvrir des places, mais il faut qu'on réfléchisse à quelles sont les places, donc il faut rouvrir, ils ne veulent pas rouvrir du centre d'hébergement, ils veulent faire du logement, donc voilà, c'est des, c'est des questions, assez politique et on attend les. On attend les orientations (téléphone qui sonne) [...]
- *Et il y a pas d'autres projets qui sont en développement ?*

- par rapport à la pandémie. Je te dis qu'il y a eu le projet bénévole, plutôt aide alimentaire qui s'est mis en place. Il y a eu un moment donné aussi au niveau de tout ce qui est. Je ne sais pas si tu connais les CAARUD. réduction des risques, etc. Et finalement, à ce moment là aussi, il y a eu un problème au niveau de ces assos là qui avaient en fait pour qui le financeur principal, c'est l'ARS et donc l'ARS, avait dit voilà pandémie. Donc stop, donc on arrête. Donc il y avait plus de distribution de matériel, donc les personnes à la rue se mettaient en danger de par leur consommation. Il y a des personnes qui avaient utilisé plusieurs fois la même seringue pour s'injecter, etc. Ça devenait sanitaire. C'était gros problème sanitaire, donc il y a des personnes, en tout cas au sein de l'équipe. ici on s'est dit on ne peut pas, on ne peut pas rester avec ça parce que ça va engendrer aussi des problèmes. Par la suite, on aura d'autres problématiques, des personnes qui vont avoir des problèmes de santé. On devra aussi les accompagner vers ce biais-là, alors que si on fait une sorte de bouclier en mode OK, les CAARUD sont fermées. Mais nous, on va pallier au manque. On va faire de la distribution de matériel. Eh bien, ça va, ça va aussi mettre euh en réserve entre guillemets le fait que d'autres problématiques ont émergé par la suite de par les difficultés qui se présentent pendant la pandémie, tu vois. Cela a été mis en place voici quelques mois.
- *Vous vous êtes substitué à d'autres assos parce qu'elles ne pouvaient plus assurer leur rôle ?*
- C'est ça, elle pouvait plus. et ce n'était pas de leur faute, entre guillemets. C'était toujours au niveau des financeurs.

## Sommaire des annexes

Annexe 1 : Personnes interviewées.....	58
Annexe 2 : Grille d'entretien.....	59
Annexe 3 : Archives consultées.....	65
Annexe 4 : Extraits d'entretien.....	67

# Table des matières

Introduction générale :.....	5
<b>Chapitre 1 : La première vague de covid : un contexte d'urgence et d'adaptation.....</b>	<b>19</b>
I. Répondre à des besoins d'urgence .....	20
1.1. La crise du COVID-19 une remise en lumière de la problématique SDF .....	20
1.2. Pratiques « d'aller-vers » et « care » : situations de grande marginalité sociale pour les publics sans-abris et dépendance au 115 pour les travailleur.euse.s de rue .....	24
1.3. Une substitution des associations dans la réponse à des besoins d'urgence.....	27
II. Le problème du confinement pour les personnes sans-domiciles.....	31
2.1. Une difficulté dans le processus de mise à l'abri : entre consentement de la personne et respect de son autonomie.....	31
2.2. Des changements de pratiques dû à la politique de l'épidémie dans l'accès à l'hébergement	33
2.3. Les hôtels comme hébergement d'urgence : un dispositif non-adapté pour l'accueil des publics sans-abris .....	34
<b>Chapitre 2 : Des actions inédites de l'Etat dans la prise en charge des sans-domiciles .....</b>	<b>36</b>
I. Un discours politique du terrain.....	37
1.1. Mise en place d'une politique de l'épidémie à la place d'une politique du thermomètre...	38
1.2. Le paradoxe de l'objectif « zéro SDF » atteint durant la pandémie.....	40
1.3. Le confinement comme facteur d'exclusion .....	42
II. Les tensions vécues par les travailleur.euse.s sociaux.....	45
2.1. Changement organisationnel face à la crise du Covid-19 .....	45
2.2. Un manque de moyens dans l'application de la politique du « quoi qu'il en coûte ».....	47
2.3. L'ouverture de la vaccination : un enjeu de santé publique .....	49